



L'an deux mille dix neuf, le 5 avril, s'est tenu à CÉBAZAT (Puy-de-Dôme), l'Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole Auvergne constituée par les délégués cantonaux de la Mutualité Sociale Agricole convoqués individuellement par le Président à assister à cette Assemblée Générale, conformément à l'article 28 des statuts de la caisse de Mutualité Sociale Agricole Auvergne.

- 1 057 délégués avaient été convoqués
- 293 délégués étaient présents ou représentés.

Monsieur le Président PANEL prend la parole.

Bonjour et Bienvenue à tous !

Je suis heureux de vous accueillir au Sémaphore, dans cette salle de spectacles de la commune de Cébazat, merci d'être présents pour cette nouvelle Assemblée Générale de la MSA Auvergne.

Avant de commencer nos travaux, je souhaite saluer les personnalités qui nous font l'honneur et l'amitié d'être parmi nous ce matin :

- ✓ Jean-Marc JUILHARD, ancien Sénateur,
- ✓ Jean-Marc BOYER, Sénateur du Puy-de-Dôme,
- ✓ Régine MARCHAL-NGUYEN, Directrice Adjointe de la DRAAF Auvergne Rhône Alpes, représentant Monsieur le Préfet,
- ✓ François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la CCMSA
- ✓ Michèle BOUDOIN, Présidente de la Fédération Nationale Ovine,
- ✓ Bruno DUFAYET, Président de la Fédération Nationale Bovine,
- ✓ Henry JOUVE, Président de la MSA Ardèche Drôme Loire,

- ✓ Françoise THEVENAS, Présidente de la MSA Alpes du Nord
- ✓ Guy FAUGERON, Président de la MSA Limousin et Eric DALLE Directeur Général
- ✓ Alain ROCHETTE, Président de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme, accompagné du Directeur Didier GROSJEAN,
- ✓ Frédéric BOCHARD, Président de la Caisse Primaire Assurance Maladie du Puy-de-Dôme,
- ✓ Daniel ANDRE, Président de la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme,
- ✓ Nathalie PASSAVY, représentant Yves GALES, Directeur de la CARSAT Auvergne,
- ✓ Paul MARTIN, Délégué à Mutualia Territoires Solidaires, accompagné de Fabien VALNAUD,
- ✓ Laurent TERLUTTE, Directeur développement à Mutualia Assistance Santé,
- ✓ Philippe MERCIER, Responsable AGRICA Sud Est,
- ✓ Véronique SAUZEDDE, Directrice de la FRSEA Auvergne,
- ✓ Isabelle NERON, représentant Ludovic LANDAIS de la Confédération Paysanne du Puy-de-Dôme,
- ✓ Christian BONNET, Administrateur du CER France Terre d'Allier,
- ✓ Guy MATHIVAT, Vice Président de Générations Mouvement du Puy-de-Dôme,
- ✓ David CHAUVE, Président de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme qui représente également la FRSEA Auvergne,
- ✓ Cédric ROUGHEOL, Président de la Fédération départementale GROUPAMA Puy-de-Dôme.
- ✓ Jean-Pierre BESSON, ancien Président du Comité Départemental MSA de l'Allier.

Je salue également mes collègues Présidents des Comités Départementaux :

- Philippe MORET,
- Jean-Pierre DUBOIS,
- Christian GOUY,
- Pierre MONTANIER,

et Albert COMPTOUR, 1^{er} Vice-Président de la MSA Auvergne, ainsi que mes collègues administrateurs.

J'espère n'avoir oublié personne, si tel était le cas, je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Ce temps fort est aussi l'occasion pour nous d'avoir une pensée pour tous les délégués disparus depuis notre dernière assemblée générale. Je pense notamment à Joseph GUIMET, qui affectionnait cette journée et nous faisait toujours l'honneur de sa présence, Bernard GOURDY qui était membre du Comité Départemental du Cantal, ancien administrateur et qui brillait par son assiduité, enfin Jean-Jacques EXERTIER, Président de la MSA Alpes du Nord qui nous a quittés récemment.

Je souhaite remercier François-Emmanuel BLANC pour sa présence parmi nous aujourd'hui.

Monsieur BLANC, vous avez été nommé Directeur Général de la CCMSA à compter du 1^{er} octobre 2018. Vous avez succédé à Michel BRAULT que nous connaissons bien en Auvergne, et tout particulièrement dans l'Allier, et dont nous avons pu apprécier l'engagement inaltérable en faveur du régime agricole. Avant cette nomination, vous étiez et ce depuis janvier 2015, aux commandes du groupe AHNAC (Association Hospitalière Nord Artois Clinique) en qualité de Directeur Général. Votre parcours professionnel vous a conduit à occuper notamment les postes de Directeur Général de l'ARS Poitou-Charentes (2009-2014), des CPAM des Bouches-du-Rhône (2006-2009) et du Puy-de-Dôme (2000-2006). La richesse de votre parcours professionnel représente un atout pour la MSA et pour ses spécificités.

A l'issue de cette matinée, nous aurons le plaisir de procéder à une remise de médailles de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles pour les 4 départements auvergnats.

Le quorum prévu à l'article 30 des statuts est atteint ; je déclare officiellement ouverte notre Assemblée Générale Ordinaire.

Je vous propose de constituer le Bureau en désignant 3 Assesseurs :

1^{er} Collège : Pierre SARAILLE

2^{ème} Collège : Gisèle PAPON

3^{ème} Collège : Jean-Luc FERRET

Le Directeur Général, Jean Marie PASSARIEU, assurera la fonction de secrétaire de cette Assemblée Générale.

Sans plus attendre, je sou mets à votre approbation le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 avril 2018.

Aucune abstention, aucun vote "contre", le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Je vous remercie et je passe la parole à Jean Marie PASSARIEU pour la présentation du rapport d'activité 2018.



Avant d'aborder le rapport d'activité, **Jean Marie PASSARIEU, Directeur Général**, fait un rappel des **principaux évènements** qui ont marqué l'année **2018** et remercie le service Communication de la MSA Auvergne qui a préparé un florilège des moments phares.

- **Nouveau siège social à CLERMONT FERRAND**
- Assemblée Générale 2018 à VULCANIA
- Débat théâtral « Les Pieds sur Terre » sur tout le territoire
- Inauguration d'une agence de l'Offre de Services à LAPALISSE (03)
- Inauguration du nouveau siège social par Olivier BIANCHI, Maire de Clermont Ferrand
- Mise en avant du dispositif Agri'écoute
- Renouvellement de l'Aide au Répit permettant à des exploitants ou salariés de prendre « du temps pour soi »
- 26^{ème} édition du Sommet de l'Elevage avec la visite du Ministre de l'Agriculture et de François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la CCMSA
- Lancement du Dossier Médical Partagé
- Affichage de l'Engagement Présidentiel Transparence
- Inauguration de la plateforme de services téléphonique CAF à AURILLAC en présence des Elus locaux et de François-Emmanuel BLANC
- MSA Auvergne, Gestion du Fonds Commun des Accidents du Travail Agricole (FCATA),
- Tous les nouveaux étudiants restent affiliés à la MSA
- Tout au long de l'année : Formation des Elus.



Jean Marie PASSARIEU, Directeur Général, présente le rapport d'activité 2018.

VOTRE MSA ET SES RESSORTISSANTS

Nos ressortissants

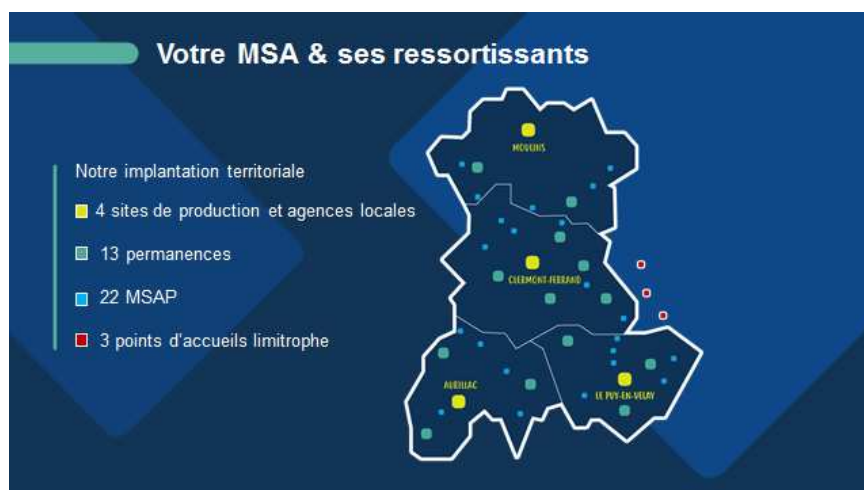


La MSA est le 2ème régime de protection sociale avec **196 372** bénéficiaires d'une prestation (soit près d'une personne sur 6 pour les 4 départements Auvergne) et **106 088** personnes protégées en maladie **(+0,45%)**.

L'année 2018 se caractérise par une évolution de :

- **+ 2,5 % des actifs (40 889)**
- **+ 3,6 % des enfants protégés (18 894)**
- **et - 1 % des inactifs (46 035)**

Notre implantation territoriale



Une présence marquée sur notre périmètre d'intervention avec :

- **4** sites de production
- **13** permanences
- **38** points relais de proximité, dans les locaux MSA ou de nos partenaires, uniquement sur rendez-vous.

Un réseau de **22** MSAP apporte un service de proximité de premier niveau et offre l'accès aux téléservices.

Avec la MSA Ardèche-Drôme-Loire, nous offrons la possibilité à nos ressortissants respectifs d'être accueillis dans **6** accueils les plus proches de leur domicile : **3** en Loire (Feurs, Saint-Priest-en-Jarez et Perreux), et **3** en Auvergne (Ambert, Courpière (Puy-de-Dôme) et Yssingeaux (Haute-Loire)).

Le service à nos ressortissants

- Plus de **57 000** personnes ont été reçues dans nos accueils
- Suite à la mise en place des points Relais, c'est près de **5 000 personnes** de plus qu'en 2017.
- Plus de **211 000** appels téléphoniques traités. Nous avons atteint un taux de réponse abouti de **85,1 %** sur l'année 2018 (*en hausse par rapport à 2017 = 83 %*)

Enfin, nous avons traité **377 244** plis postaux (chiffre en baisse de **3,1%** par rapport à 2017) et **24 722** courriels (chiffre en hausse de 31 %).



Le site de la MSA Auvergne a connu, en 2018, une moyenne de fréquentation de plus de **60 000 visites** mensuelles. A noter, l'adresse du site Internet est devenue **auvergne.msa.fr**

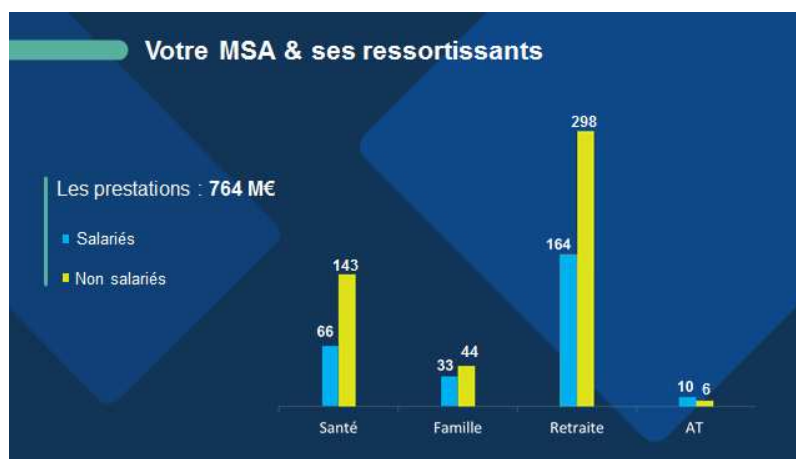
Notre engagement



La loi ESSOC nous engage à renforcer la transparence et l'efficacité des services publics. Cet engagement s'inscrit dans le programme de transformation « Action publique 2022 », il vise à assurer un meilleur service aux usagers et se traduit par l'obligation pour tous les services publics (CAF, Gendarmerie, Tribunal, Service des Impôts, etc.) de publier des indicateurs de résultats et de qualité de service. Depuis le 4^{ème} trimestre 2018, **6 indicateurs sont affichés dans nos accueils :**

- Taux de satisfaction global
- Taux de satisfaction utilisateurs sur Internet
- Pourcentage d'appels aboutis
- Délais de réponse aux mails
- Taux de dossier payés pour les Prestations familiales
- Taux de dossier payés pour les Prestations Retraite

Les prestations

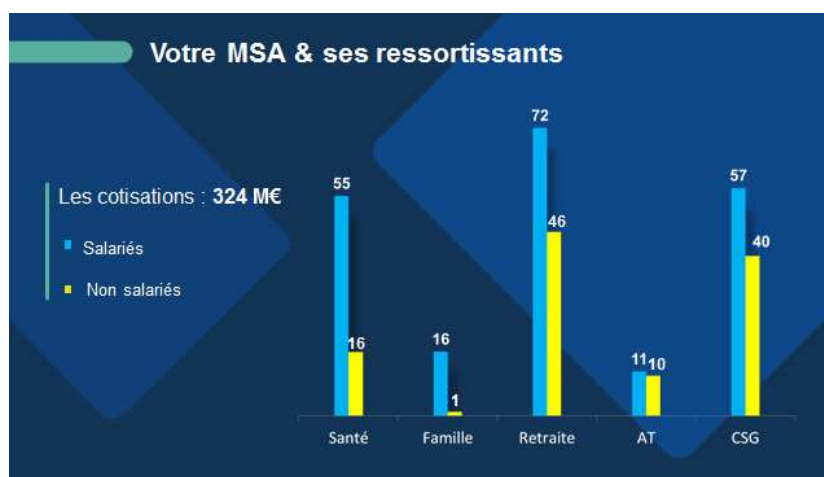


Abordons maintenant le volet financier : **764 millions d'euros de prestations servies.**

Au global, les prestations retraite représentent **60,5 %** des prestations versées contre :

- **27,4 %** pour la santé
- **10 %** pour la famille

Les cotisations



En regard, les cotisations émises sont de **324** millions d'euros dont **97** millions au titre de la CSG, soit :

- **36,4 %** pour la retraite
- **30 %** pour la CSG
- **21,9 %** pour la santé
- **5,2 %** pour la famille
- et **6,5 %** pour les Accidents du travail

À partir du rapport cotisations émises/prestations payées, on constate que pour **1 € de cotisation perçue**, la Caisse Auvergne a redistribué **2,36 € de prestations**.

Les prises en charge de cotisations

Au titre de la crise agricole, la Caisse Auvergne a bénéficié d'une enveloppe nationale d'un montant total de **1 185 000 €**.

Des prises en charge partielles de cotisations ont ainsi été octroyées à **1 765** exploitants agricoles.

Les restes à recouvrer

Au **31 décembre 2018**, le taux des restes à recouvrer s'élève à **1,49 %** de la totalité des créances dues pour les cotisations sur salaires.

Il s'élève à **7,69 %** pour les cotisations des Non-Salariés.

Cette nette diminution par rapport à 2017 s'explique par une régularisation suite à la montée en charge de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) qui avait généré de fortes difficultés lors de sa mise en place.

LA SANTE



Plus de **71 %** des dépenses de santé se répartissent ainsi : le médicament pour **19 %**, soit **41 millions d'euros** et les honoraires pour **52 %**, soit **109 millions d'euros**.

Les établissements hospitaliers (hors dotation globale) comptent pour **18 %**, soit **35 millions d'euros**.

Enfin, les indemnités journalières et autres prestations espèces représentent **11 %** des dépenses, soit **23,7 millions d'euros**.

96 % des feuilles de soins traitées le sont à partir de flux informatiques directement transmis par les professionnels de santé via votre Carte vitale.

Le délai moyen de remboursement est de **1 jour** auquel vient se rajouter les délais bancaires.

Pour les **4 %** restants, le délai moyen de traitement est de **11 jours** en tenant compte des délais postaux.

La MSA Auvergne a versé **957 592 €** de prestations aux **3 564** bénéficiaires de la CMU-C et compte **2 012** titulaires de l'assurance complémentaire santé.

Pour les IJ AMEXA, on note une progression de **2,44 %** de bénéficiaires avec **1 681** exploitants et une augmentation de **4,33 %** du nombre de journées d'arrêt de travail indemnisées, soit **137 039 journées**.

LA SANTE SECURITE AU TRAVAIL (SST)



Notre équipe pluridisciplinaire présente sur les 4 départements et composée de Médecins du Travail, Infirmiers de santé au Travail, Conseillers en Prévention et administratifs, ont réalisé plusieurs actions et cycles de formation portant sur :

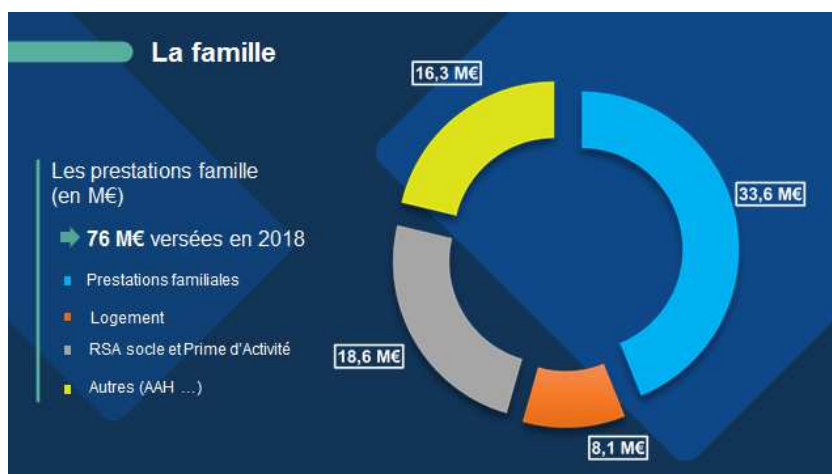
- La contention des bovins
- Les chiens de troupeaux
- La prévention des chutes de hauteur
- La prévention des TMS (Troubles Musculo Squelettiques)



Des interventions en établissements scolaires de sensibilisation à la sécurité au travail et une présence sur les principales manifestations agricoles ont permis de rencontrer salariés, exploitants et futurs installés.

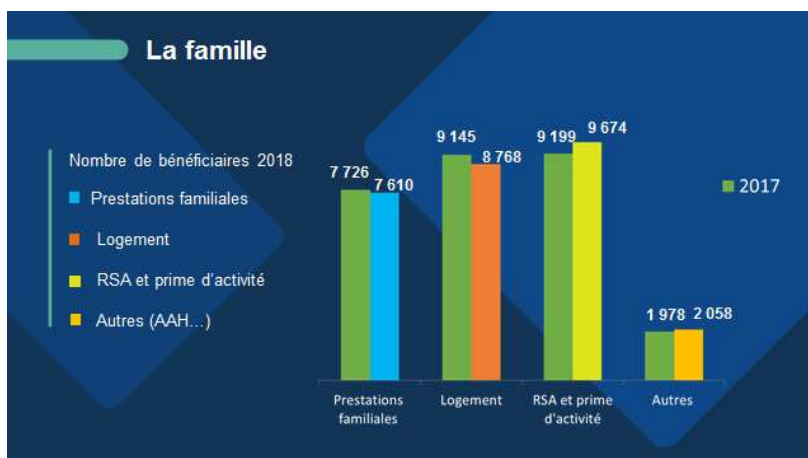
Dans le cadre de la prévention de la détresse psychologique, la cellule pluridisciplinaire de prévention a pris en charge **27** signalements et **77** demandes de prestations de soutien grâce à un réseau de psychologues conventionnés sur les 4 départements.

LA FAMILLE



76 millions d'euros de prestations ont été versées en 2018.

La répartition par type de bénéficiaire est la suivante :



Prestations familiales : **33,6 M€** pour **7 610 bénéficiaires**

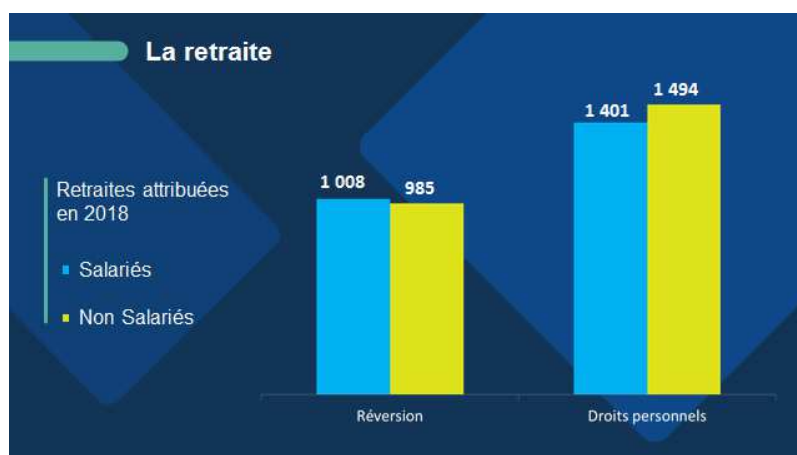
Logement : **8,1 M€** pour **8 768 bénéficiaires**

RSA et prime d'activité : **18,6 M€** pour **9 674 bénéficiaires**

Autres : **16,3 M€** pour **2 058 bénéficiaires**

LA RETRAITE

129 986 bénéficiaires d'une pension de retraite. Chiffre en baisse de **1,24 %** par rapport à 2017.



Le nombre de retraites attribuées en 2018 est en baisse (- 725). Il s'élève au total à :

- **2 409 pour les salariés**
- **2 479 pour les Non Salariés**

Concernant la Retraite Complémentaire Obligatoire, la situation est identique à 2017, nous avons émis **16 millions d'euros** de cotisations pour **32 millions d'euros** de prestations versées.

NOTRE ACTION SANITAIRE ET SOCIALE



Nous avons versé **6,9 millions d'euros**.

3 millions d'euros ont été versés au titre des aides individuelles et **0,8 million d'euros** au titre des aides collectives.

Et enfin, **1,6 million d'euros** en mission publique pour les contrats enfance jeunesse, micro crèches, haltes garderies.

En complémentarité de l'accompagnement individuel, la MSA Auvergne est engagée dans des programmes institutionnels relatifs à la famille, les actifs en situation de fragilité ou les retraités. Par cet engagement, la volonté est de rendre la MSA efficiente et visible sur les territoires ruraux.

Ci-dessous, les principaux programmes mis en œuvre.

Notre action sanitaire et sociale

Nos actions auprès des

Famille, Enfance, Jeunes :

- Séjours 6 – 15 ans « My'Colo »
- Séjours intergénérationnels « Partâge »

Actifs en situation de fragilité :

- Dispositif répit
- Contrat de coopération MSA / Laser

Personnes retraités :

- Chartes territoriales
- Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation

S'agissant du dispositif "répit", il a été reconduit en 2019. Il a bénéficié à près de **500** personnes, exploitants et salariés. Deux séjours collectifs se sont déroulés au Centre AVMA "La Châtaigneraie" à Maurs.

NOTRE OFFRE DE SERVICES SUR LES TERRITOIRES



Notre offre de services sur les territoires continue de progresser avec un chiffre d'affaires cumulé (hors MARPA et AVMA) de **27 millions d'euros**.

Nous employons **900 salariés en CDI**. Nous faisons travailler plus de **1 200 intérimaires** en insertion par l'activité économique ce qui représente 700 équivalents temps plein.

Dernière née, Activ'agri, créée en 2017, assure le ramassage de volailles auprès de **280 éleveurs** situés sur l'Allier, le Puy-de-Dôme et les départements limitrophes. Cette activité génère plus de **400 000 €** de chiffre d'affaires annuel et nous permet d'assurer notre mission d'insertion auprès **d'une vingtaine de salariés** en continu.

Dernière actualité : Laser Emploi, implanté dans l'Allier, vient de recevoir son agrément sur le département du Puy-de-Dôme. L'année 2019 constituera le démarrage d'une nouvelle activité d'insertion par l'activité économique.



Monsieur **PASSARIEU** donne lecture des résultats de l'année 2018.

Décision :

1^{ère} résolution :

- Vu les articles L 723-35, R 723-106 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- Vu le rapport général du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale :

- Approuve la gestion du Conseil d'Administration
- Approuve le rapport général présenté par le Conseil d'Administration

2^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale affecte le résultat excédentaire de la médecine du travail de **157 519 €** à la réserve de médecine du travail, ce qui a pour effet de porter à **781 143 €** le montant de cette réserve.

Aucune abstention, aucun vote "contre", les 2 résolutions sont adoptées à l'unanimité.



Jean-Luc GUILLET, en charge de l'animation de l'Assemblée Générale, ouvre une table ronde sur les Elections 2020 avec **Philippe PANEL**, **Albert COMPTOUR** et **François-Emmanuel BLANC**, Directeur Général de la Caisse Centrale. Il demande tout d'abord à M. BLANC pourquoi il a choisi la MSA.

M. BLANC : Par conviction d'abord ! J'arrive à l'âge où on fait ce qu'on veut et j'ai eu la chance de croiser à nouveau la route de la MSA. J'avais pu apprécier, lorsque j'étais Directeur de la CPAM du Puy-de-Dôme, la manière dont fonctionnait la MSA du Puy-de-Dôme à l'époque et j'ai toujours admiré le modèle constitutif de la MSA, c'est-à-dire la démocratie, le guichet unique et la proximité territoriale. Je m'en suis beaucoup inspiré dans l'ensemble de mes pratiques professionnelles. La démocratie sociale, c'est quelque chose de fondamental. Il n'y a plus beaucoup de services publics qui fonctionnent ainsi avec un régime électif d'origine mutualiste. Cela permet un contact en profondeur dans les territoires et on voit combien c'est important aujourd'hui. C'est également la source de l'innovation, la source de cette espèce de souplesse et de plasticité, cette agilité du service public que nous sommes en MSA avec une capacité d'innovation sur l'offre de services sur les territoires. L'Auvergne est exemplaire sur le territoire national, mais également pour le fonctionnement de notre service public socle, le versement des prestations, dans cette spécificité qui fait que nous tenons d'une même main l'ensemble des services de protection sociale : Santé, Famille, Retraite et Recouvrement.

M. GUILLET : on sent clairement que vous êtes très attaché à ces élections pour toutes les raisons que vous venez de nous expliquer.

M. BLANC : oui, non seulement parce que cela renforce notre modèle et que c'est une des caractéristiques de notre modèle. C'est également une dimension qui répond parfaitement à la situation présente du pays : la proximité, le service global à la personne, qui passe par l'écoute et la satisfaction des besoins en toute proximité et la démocratie, c'est-à-dire le dialogue ; c'est ce qu'attendent nos concitoyens. Nous nous sommes toujours battus en MSA contre la désertification rurale, pour le maintien des services publics, pour notre capacité à innover et à répondre aux besoins en territoire. Donc, oui, la démocratie MSA est une des caractéristiques fondamentales de notre modèle et il est important de le préserver.

M. GUILLET : Ces élections en MSA ne datent pas d'hier, on vote depuis quand M. COMPTOUR ?

M. COMPTOUR : on vote depuis 1949 et le vote a lieu tous les 5 ans. Pour voter, il faudra être adhérent avant le 1^{er} avril de cette année et remplir les conditions ci-dessous :

Elections MSA 2020

➔ **Appréciation de la qualité d'électeur au 1^{er} avril 2019**

5 conditions doivent être remplies pour être inscrit sur les listes électorales :

- 1 Appartenir à l'un des collèges électoraux définis à l'article L.723-15 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- 2 Etre âgé de 16 ans au moins
- 3 Ne pas avoir été condamné à l'une des peines entraînant ou de nature à entraîner la déchéance des droits civiques
- 4 Avoir acquitté toutes les cotisations personnellement dues et réclamées depuis 6 mois au moins
- 5 Avoir sa résidence sur le territoire métropolitain

En revanche, **aucune condition de nationalité** n'est exigée.

Le corps électoral est estimé à plus de 2,5 millions de votants, et en ce qui concerne la MSA Auvergne, au 1^{er} février 2019, le nombre d'électeurs est estimé à 86 600. On vote pour ses pairs qui nous représenteront et porteront la parole des adhérents. Chaque adhérent MSA vote dans son canton pour une liste ou un candidat dans le collège auquel il appartient :

Elections MSA 2020

➔ **Le corps électoral**

- 1^{er} collège**
Exploitants ou chefs d'entreprise agricole non employeurs de main-d'œuvre
- 2^e collège**
Salariés de l'agriculture dans les secteurs de la production, de la transformation ou des services
- 3^e collège**
Employeurs de main-d'œuvre

M. GUILLET : Président PANEL, quel est l'intérêt d'être candidat aux élections de la MSA ?

M. PANEL : je crois que M. BLANC a déjà bien présenté ce qu'est la MSA, ce régime de protection sociale. La MSA c'est aussi une OPA, une Organisation Professionnelle Agricole et forcément elle implique les adhérents, les ressortissants. Le but est de faire une élection, une démocratie sociale, où effectivement le terrain peut s'exprimer à travers ses élus pour revendiquer ses besoins locaux. Et puis, c'est plus que jamais une vérité, nous sommes dans une société qui cherche un peu ses repères et, sans avoir trop de prétention, on peut se dire que la MSA est « moderne », « avant-gardiste » avec cette originalité, cette spécificité de structure sociale où la base peut s'exprimer à travers ses élus, construire et participer.

M. GUILLET : en tant qu'adhérent, que vont changer les élections dans mon quotidien ?

M. PANEL : à partir du moment où nous sommes dans une OPA, on s'engage à faire évoluer les choses mais aussi à entendre les gens qui nous entourent. Ce sont les valeurs qui s'expriment, c'est le mutualisme, c'est donner du temps pour les siens, pour ses pairs, pour une structure, et puis c'est préparer l'avenir car le monde agricole a toujours tendance à être un peu trop prévisionniste. Il y a un vrai devoir de préparer demain, de s'investir. On a la chance de couvrir l'ensemble du territoire, et de par notre système électif, nous sommes présents sur tous les territoires. De ce fait, nous avons capacité à identifier les besoins des élus, mais pas seulement, parce que les élus sont aussi en proximité avec d'autres structures, élus de collectivités, etc.

M. GUILLET : combien de délégués seront élus l'année prochaine ?

M. COMPTOUR : actuellement, il y a 24 000 délégués. Plus de 15 000 délégués seront élus en 2020 suite à un redécoupage des cantons issu de la réforme territoriale d'Etat réduisant leur nombre. La MSA Auvergne, aujourd'hui, compte 1057 délégués titulaires. Pour 2020, l'estimation est de 756 délégués titulaires, on aurait donc une baisse de près de 30 %.

M. GUILLET : quel est le calendrier des élections ?

M. COMPTOUR : les élections répondent à un calendrier très précis :



Il y a deux méthodes de vote : par correspondance et électronique. C'est très facile et rapide. Si une personne vote deux fois par correspondance et Internet, seul le vote électronique sera retenu. Votre enveloppe de vote par correspondance sera alors écartée au moment du dépouillement.

M. GUILLET : s'il n'y a aucun candidat sur mon canton, que se passe-t-il ?

M. PANEL : je n'ose pas l'imaginer mais, dans ce cas là, les électeurs du canton ne pourront pas voter. Il n'y aura pas de délégué élu et donc personne pour assurer la proximité avec les adhérents. C'est pourquoi, la mobilisation doit être au rendez-vous pour qu'il n'y ait pas de zone blanche.

La MSA est constituée de différentes composantes : élus salariés, non salariés, employeurs, et je pense que les valeurs mutualistes sont issues du monde syndical, et ceci dans toutes ses composantes. C'est un moment fort de l'institution et la France a besoin d'exprimer ses volontés de terrain. Je pense que le syndicalisme va se mobiliser dans toutes ses composantes de façon que nous ayons des élections comme elles se doivent et dans la continuité de ce qui a pu se mettre en place à travers le syndicalisme, le mutualisme. Je ne vois pas aujourd'hui comment cela

pourrait s'arrêter...au contraire. Pas de zone blanche donc. De plus, la loi NOTRE a modifié les circonscriptions cantonales, tout le monde n'en a pas forcément connaissance, même vous délégués dans la salle. Je vous invite à prendre connaissance de votre canton d'appartenance. Les choses ont évolué et vont modifier la composante du nombre de délégués. Nous restons au même nombre de délégués par canton mais au regard des nouveaux cantons. Les cantons ruraux ont beaucoup grandi par rapport aux cantons urbains. C'est pour ça qu'il est important en tant que délégué de bien prendre connaissance de son canton et de faire un peu l'inventaire des élus existants pour préparer la suite.

M. GUILLET : je reviens sur deux mots que vous avez prononcés tout à l'heure pour qualifier la MSA, vous avez parlé **d'institution moderne** ; en quoi la MSA est-elle une institution moderne ?

M. PANEL : elle est moderne par son mode de gouvernance démocratique au plus proche des adhérents et des territoires. Ainsi, elle sait s'adapter aux préoccupations des adhérents, aux évolutions des contextes économiques et produit des actions innovantes sur les territoires ruraux. L'Etat parfois cherche des interlocuteurs et on est là, on existe, on est structuré, de façon à ce que la base puisse s'exprimer mais aussi que l'Etat puisse avoir un interlocuteur politique mais aussi acteur de terrain. On est structuré de façon technique avec un guichet unique. Une personne qui a la chance de rester dans le régime agricole de sa naissance à sa mort, aura le même interlocuteur sur l'ensemble des branches de la protection sociale. Qui ne rêve pas d'une telle structure ? On a capacité à valoriser ce guichet unique et puis, aujourd'hui, notre implantation sur l'ensemble du territoire fait que l'Etat aussi cherche des partenaires, des points de chute, des points d'accueil. On a tout ce qu'il faut pour répondre à un besoin. A nous seuls, on ne va pas faire la réponse globale de la demande mais on peut être un des partenaires ou un des outils de la caisse à outils qui peut répondre à des besoins sociétaux et à des besoins personnels. Il y a aussi une égalité de traitement sur les territoires par rapport au service public rendu et notre réseau sur l'offre de services. Quand on regarde l'entreprise, l'offre de services fait 28 millions d'euros de chiffre d'affaires, avec 700 salariés Equivalent Temps Plein, et ceci avec des structures qui fonctionnent à but non lucratif.

M. GUILLET : pour conclure, avec ce vote, les adhérents sont vraiment les acteurs du modèle démocratique. M. BLANC, je vous paraphrase ou pas ? : *Et si la MSA n'existait pas, il faudrait l'inventer !*

M. BLANC : c'est exact, surtout dans le contexte actuel avec cette proximité, ce service global à la personne que nous proposons à travers le guichet unique. Et puis la démocratie, c'est vraiment quelque chose de fondamental ... proximité, guichet unique, démocratie. La MSA finalement, c'est quoi ? Ce sont des hommes et des femmes qui prennent soin des hommes, des femmes, des enfants, des familles qui composent le monde agricole au service de biens communs fondamentaux pour un pays, ne serait-ce que l'alimentation, l'autosuffisance alimentaire. Les exploitants possèdent 80 % du territoire national. Sur 80 % du territoire national, les actions directes des agriculteurs impactent la qualité de l'alimentation de tous les français, de l'environnement de tous les français, du territoire. Nous sommes vraiment au cœur des problématiques de demain et la MSA avec son originalité, sa spécificité, cette capacité à prendre globalement le service de la protection sociale est un outil au service aussi de l'agriculture française.



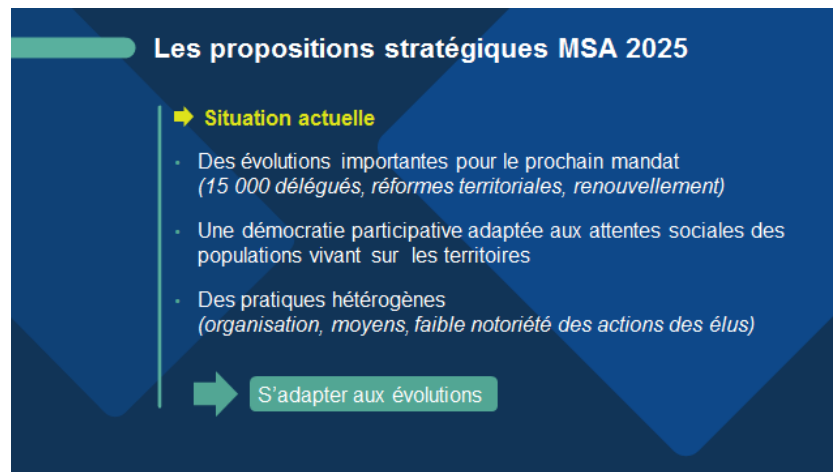
L'animateur, M. GUILLET, rappelle qu'en prévision des échanges électoraux, la MSA a voulu se doter d'un plan ambitieux, le plan « MSA 2025 » qui doit d'ailleurs faire l'objet d'un vote à la prochaine Assemblée Générale de la Caisse Centrale de la MSA. Puis, il donne la parole à **Albert COMPTOUR, 1^{er} Vice-Président**, pour présenter la synthèse des travaux sur l'axe relatif aux élus.

J'ai représenté la région Sud-Est au sein du Comité de pilotage constitué de binôme d'élus salariés et non salariés provenant des différentes régions MSA. Nous avons ainsi pu aborder les 5 grandes ambitions du projet à savoir :

- la Relation de Service
- le Développement
- la Dynamique des Elus
- la Performance
- les Ressources Humaines.

Ces travaux ont été initiés lors de l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale en 2018, ils ont fait l'objet de participations des caisses de MSA et ont été partagés en commissions et comités nationaux. Le Président Pascal CORMERY et le Directeur Général, François-Emmanuel BLANC, viennent de présenter à l'ensemble des délégués constituant l'Assemblée générale, l'avancée de ces travaux qui feront l'objet de résolutions lors de la prochaine Assemblée Générale de juin 2019. Pour notre région, la présentation a eu lieu le lundi 1^{er} avril à Avignon.

Compte tenu du temps imparti, je vais me limiter à vous présenter l'axe relatif à la dynamique des élus :



La MSA doit s'adapter compte tenu d'évolutions importantes qui touchent la vie mutualiste, sur le plan externe (passage à 15 000 délégués, réformes territoriales, évolutions du bénévolat ...) et interne (besoins d'accompagnement des élus, enjeu de renouvellement, ...).



La MSA souligne la modernité du mutualisme et de son système de démocratie participative pour répondre aux attentes sociales et sociétales sur les territoires, en particulier sur les territoires ruraux et fragiles.

La MSA constate l'efficacité des actions locales menées avec le concours des élus qui suscitent la reconnaissance des partenaires locaux, mais regrette leur insuffisante notoriété pour les assurés qui n'en bénéficient pas sur leur territoire.

Fort de ces constats, les caisses de MSA envisagent de mettre en œuvre les propositions suivantes :

- **Porter une ambition renouvelée pour l'exercice de leurs responsabilités**
- **Donner de la visibilité aux élus et à leurs actions**
- **Consolider l'organisation mutualiste pour soutenir l'ambition.**

Porter une ambition renouvelée de motivation et d'efficience

Il s'agit pour la MSA de mobiliser ses délégués sur la base de la prise en compte de leurs parcours, de leurs appétences et de leurs centres d'intérêt pour :

- ✓ Connaître et agir sur les territoires. Il s'agit de :
 - S'impliquer comme relais de proximité des acteurs du territoire : adhérents, partenaires, pouvoirs publics, OPA, collectivités territoriales
 - Promouvoir et participer aux actions de la MSA/du Groupe MSA
- ✓ Renforcer l'exercice des responsabilités. Il convient de :
 - Favoriser un mode de gouvernance participatif, en co-construction avec les élus
 - Représenter la MSA et porter ses positions
 - Valoriser et amplifier le rôle du Président de l'échelon local et du Vice-Président.
- ✓ S'engager pour les adhérents tout au long du mandat :
 - Etre à l'écoute, repérer les situations de fragilité,
 - Décrypter les besoins des territoires et les porter
 - Relayer les préoccupations, orienter, interpeler la MSA, informer,

dans un cadre organisé et dans le respect de la Charte de l'élu.

Donner de la visibilité aux élus et à leurs actions.

Pour la MSA, il s'agit de :

- ✓ Promouvoir l'existence, le rôle et les actions des élus :
 - Les faire connaître et reconnaître auprès des adhérents, des partenaires,
 - Inscrire l'action des élus dans la stratégie d'influence institutionnelle.
- ✓ Valoriser les élus auprès des partenaires :
 - Réaliser et communiquer sur des bilans locaux et institutionnels des actions mutualistes,
 - Impliquer les élus dans les projets et leur conception.
- ✓ Démontrer par la preuve la capacité de mobilisation institutionnelle et sa cohérence :
 - Définir des domaines d'actions à déployer localement,
 - Consolider et communiquer sur les actions et démontrer leur impact économique, social et sociétal sur les territoires.

Consolider l'organisation mutualiste pour soutenir l'ambition

Il s'agit pour la MSA de définir :

- ✓ 35 plans d'actions mutualistes pluriannuels, afin de structurer l'ambition politique et l'action des élus tout au long du mandat.
- ✓ Une organisation locale de la vie mutualiste au plus près des territoires, avec l'enjeu de :
 - S'adapter aux réformes territoriales pour trouver le bon niveau d'animation (pluri-cantonal, agences, bassins de vie...),
 - Adapter l'animation de l'échelon local aux besoins des populations,
 - Garantir les conditions de l'animation de l'échelon local.
- ✓ Un engagement des élus porté et revendiqué, avec comme corolaire de :
 - Structurer localement un plan de formation en phase avec le plan mutualiste et les besoins identifiés (parcours, individualisation, spécialisation...)

- Assurer l'information et la communication,
 - Assurer les moyens de fonctionnement de l'échelon local dont la compensation de l'engagement des élus.
- ✓ Des relations CCMSA / MSA renforcées pour favoriser la transversalité au sein du réseau, en vue en particulier de :
- Mutualiser les outils et les bonnes pratiques,
 - Animer le réseau des responsables de l'échelon local.

Si toutes ces propositions sont validées, elles nécessiteront des évolutions importantes au sein des caisses :

Les propositions stratégiques MSA 2025

➡ **Ce qui change pour les Caisses**

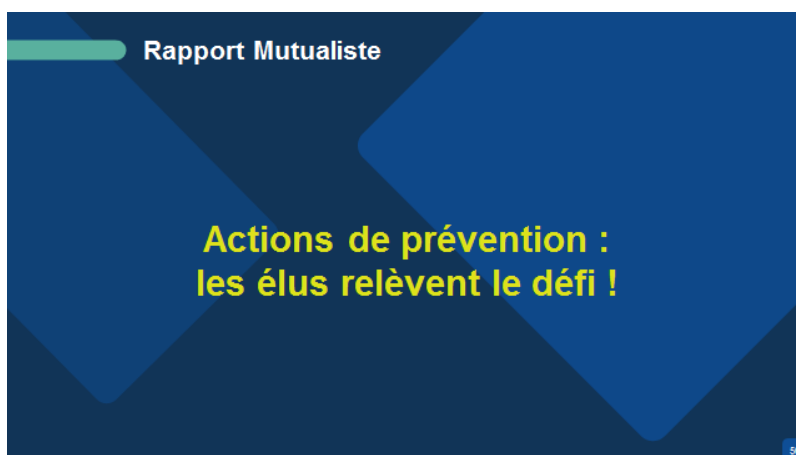
Transformation des pratiques...

- Le recours à de nouvelles démarches pour se faire connaître : stratégie d'influence, communication institutionnelle, ...
- La plus grande prise en compte du profil et des appétences des délégués dans l'exercice de leur mandat (actions, représentations)
- une structuration pluriannuelle de la vie mutualiste intégrant des priorités institutionnelles
- L'évaluation et la valorisation de l'impact de l'action des élus sur les territoires (comptabilité universelle, mesure du bien-être humain)
- Des moyens humains d'accompagnement

Pour l'heure, les travaux se poursuivent, ils illustrent parfaitement la pertinence des élus MSA, et le mode de fonctionnement démocratique de notre système pour conserver un modèle souple et adapté aux évolutions à venir.



Après avoir remercié M. COMPTOUR pour ces informations relatives au projet MSA 2025, le **Président PANEL** aborde le Rapport Mutualiste intitulé :



Il invite **Michèle BOUDOIN, Présidente de la Fédération Nationale Ovine**, et **Bruno DUFAYET, Président de la Fédération Nationale Bovine**, à le rejoindre pour découvrir le Rapport Mutualiste riche en actions et à délivrer leurs impressions à l'issue de cette présentation, puis il laisse l'animation à Jean-Luc GUILLET.

M. GUILLET : on a un long voyage à faire avec 4 départements à visiter. On va mettre en lumière 4 actions menées sur chacun des départements ces derniers mois, des actions très concrètes, très variées, qui résument assez bien la philosophie et les valeurs de la MSA, de la proximité, du dialogue, la vision globale des problématiques agricoles rurales mais aussi des actions de terrain, très ciblées et adaptées à une problématique précise.

On va commencer par le département de la **Haute-Loire** avec l'Echelon Local de Brioude/Auzon/Blesle où le Président, **Claude ROCHE**, avec l'appui de la MSA, porte une action depuis 2016. Tout a commencé par l'émergence d'un thème, **la problématique des addictions**, sujet sensible, parfois tabou, mais terriblement sociétal. Claude ROCHE, pourquoi avoir choisi cette problématique ?



M. ROCHE : en 2016, lors d'un tour de table à une réunion de l'échelon local, la question des addictions a été soulevée à travers les propos d'un élu et de cette problématique. A l'issue de cette première réunion de l'échelon local, s'est enclenché un travail qui a duré dans le temps. Un groupe de pilotage s'est constitué avec plusieurs personnes : le coordonnateur santé au contrat local de santé du Pays de Lafayette, des élus locaux dont certains sont présents aujourd'hui, le lycée agricole de Bonnefon, des salariés de la MSA (Service Social, Service SST). J'en profite pour mettre l'accent là-dessus car si l'action perdure aujourd'hui c'est aussi grâce au tandem constitué entre élus et salariés. Il faut mettre l'accent sur l'implication de 3 salariées de la MSA en particulier, Christelle RANCHON, Julie FERROUDJ et Nathalie FERNANDEZ. C'est important que les bureaux décentralisés se maintiennent, qu'il y ait des agents en place sur le terrain qui favorisent ces actions.

M. GUILLET : vous avez commencé fin 2016, il y a un peu plus de 2 ans. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

M. ROCHE : Suite à une première réunion d'information et de sensibilisation, on a créé un dépliant qui a permis de mettre en avant les structures qui peuvent intervenir en cas d'addiction. Il y a eu de la formation « de sentinelle » avec, entre autres, des psychologues du CHU. Depuis, on a participé à des événements au niveau local, plutôt sous forme d'informations. Le 10 avril prochain, va avoir lieu un autre événement autour de cette question, porté par le lycée agricole Brioude Bonnefon. Cela se déroulera toute la journée : le matin sous forme d'ateliers, l'après midi avec une pièce de théâtre. C'est tout public : on s'adresse aussi bien aux jeunes, aux agriculteurs, qu'aux salariés.

M. GUILLET : M. GOUY, en tant que Président du Comité Départemental de la Haute-Loire, quel est votre ressenti par rapport à cette initiative qui s'inscrit dans le temps et qui va durer ?

M. GOUY : en ma qualité de Président Départemental, je tiens tout particulièrement à remercier Claude ROCHE pour son implication au niveau de son Echelon Local et le suivi de cette action sur plusieurs années. Cette action qui a débuté en 2016 est un bel exemple du travail que peuvent faire les élus, tous collèges confondus, en tandem avec les salariés de la MSA, comme l'a dit Claude ROCHE. C'est cette complémentarité qui fait que l'action est riche et arrive à être forte sur le territoire. Ce qui pour moi est le plus intéressant dans cette action c'est qu'elle touche plusieurs cibles : les salariés, les exploitants, les jeunes, collégiens, lycéens, qui demain seront, je l'espère, dans le milieu agricole et peut-être élus MSA. On parlait des élections tout à l'heure et ça aussi c'est important. Merci Claude et j'invite également ceux qui peuvent à venir à cette journée à Bonnefon le 10 avril prochain.

M. GUILLET : merci à tous les deux. On peut vous applaudir parce qu'il y a à la fois le travail effectué sur le terrain et le fait de venir le présenter face à vous tous qui n'est pas forcément un

exercice facile. Continuons notre voyage à destination du **Cantal** pour découvrir une nouvelle action, plus précisément un nouveau défi pour nos élus. Il va être question de maquette. Président PANEL, pouvez-vous nous préciser le contexte de ce qui va venir ?

M. PANEL : nous sommes bien dans le thème « nos élus relèvent le défi » et dans le cadre de la prévention on a choisi un certain nombre d'actions, 1 par département. On va aller dans le Cantal pour vous faire découvrir une action à laquelle certains ont pu participer, toujours à l'initiative des élus. Avec le service « vie mutualiste » qui gère ces actions, les élus ont choisi d'organiser à Saint-Flour une réunion de concertation avec le service Santé Sécurité au Travail pour connaître les moyens modernes, disponibles, au niveau de la **contention des animaux**. Nous allons voir comment on peut anticiper les choses, préparer son projet, adapter son exploitation et ce au travers d'un petit film réalisé lors de cette réunion.



M. GUILLET : je me tourne vers Mme BOUDOIN et M. DUFAYET. Vous connaissez tous les deux les risques qui sont liés à l'activité de la contention. Avez-vous le sentiment que la prévention est un axe prioritaire ou qui devrait le devenir dans l'activité d'éleveur ?

Mme BOUDOIN : oui la prévention c'est aussi l'organisation du travail qui fait le quotidien des éleveurs. Chez les ovins, j'ai l'habitude de dire que c'est 7 fois plus compliqué parce que la brebis est un petit animal mais on prend 7 fois plus de risques. Avec une vache, vous avez une difficulté, avec une brebis vous en avez 7. Il faut vraiment pouvoir donner des conseils et avant de s'installer dans un bâtiment d'élevage, il faut réfléchir aux gestes quotidiens de l'éleveur. Il faut avoir une bonne organisation du travail, des équipements dans les bâtiments d'élevage. Il vaut mieux réfléchir à un bon parc de tri qu'à un beau tracteur parce que le tracteur on le partage avec le voisin et ça coûte moins cher au fil de l'an alors que le parc de tri c'est le vôtre et il faut y aller tous les jours. C'est ce qui fait la sécurité du travail et la longévité de votre carrière.

M. DUFAYET : je partage ce que vient de dire Michèle BOUDOIN. Il faut aussi anticiper, quand on a un projet de bâtiment, et intégrer tous ces aspects de sécurité de l'humain. Aujourd'hui, on parle beaucoup du bien-être animal ; il faut aussi coupler à ce travail tout l'aspect humain et tout l'encadrement autour de l'éleveur ou du salarié ou des associés de l'exploitation. C'est vrai qu'on pense au bâtiment mais on laisse souvent de côté l'aspect contention. Lorsque l'agriculteur a fini son bâtiment, il s'aperçoit qu'il a raté tout l'aspect suivi des animaux, circulation des animaux et contention. C'est une vraie problématique. L'anticiper, l'intégrer déjà au projet est un enjeu fort. C'est très intelligent cette maquette. On se rend compte de l'enjeu et de tout l'intérêt. C'est un intérêt en termes de prévention mais aussi en termes de performance économique. La prévention est un enjeu fort surtout aujourd'hui avec des tailles de troupeaux qui ont tendance à augmenter et de la main d'œuvre plutôt en baisse. Donc, tout l'enjeu d'anticiper au travers de la contention des animaux est quelque chose d'important et de primordial pour l'avenir.

M. GUILLET : M. DUBOIS, Président du Comité Départemental du Cantal, vous avez parlé dans la vidéo de « bonheur dans le pré ». Comment les élus peuvent contribuer à ce bonheur dans le pré ?

M. DUBOIS : J'ai parlé de bonheur dans le pré, c'était un clin d'œil que j'adressais à nos adhérents célibataires, éleveurs de surcroît, pour qu'ils améliorent leur temps de travail afin de se dégager du temps à la recherche de l'âme sœur.

Nous les élus, sommes les premiers relais entre les adhérents et la MSA parce que nous leur ressemblons et connaissons leurs besoins. Notre rôle est de les faire remonter pour améliorer leurs conditions de vie dans les territoires ruraux. Qu'il soit actif ou retraité, un élu informé est un élu qui relaie. D'ailleurs, cette action illustre parfaitement l'accroche des prochaines élections : « mon délégué, c'est mon meilleur relais ».

M. GUILLET : C'est un beau slogan ! On va maintenant dans le **Puy-de-Dôme**, à Arlanc, pour évoquer cette action qui s'y est déroulée. Les acteurs principaux sont **Jean-Luc FERRET et Murielle GARDE, respectivement Président et Vice Présidente de l'échelon local d'Arlanc**.

Vous vous êtes donnés une mission, tous les deux, et pas la moindre, celle de sauver des vies. De quelle façon ? Madame GARDE, quelle est la genèse de cette action ?



Mme GARDE : depuis longtemps, j'étais intéressée par une formation de secourisme et lors d'une réunion de l'échelon local à Ambert, j'ai appris que la MSA pouvait proposer une formation « **Sauveteur Secourisme au Travail** ». Lors de mon passage au sommet de l'élevage, je suis allée sur le stand MSA et j'ai rencontré Marie-Eve BAILLON, Conseillère SST, qui m'a présentée la formation Secourisme. Après plusieurs messages, et avec l'aide également de Nathalie FERNANDEZ, nous avons organisé ces deux journées de formation. De mon côté, j'ai contacté des agriculteurs du secteur Ambert/Arlanc pour participer à cette formation. 12 ont répondu favorablement. Ces deux journées ont été très formatrices mais aussi très conviviales et j'espère que nous commencerons une autre action dès l'automne prochain.

M. GUILLET : si je résume, il y a une envie personnelle dans un premier temps. Vous vous formez aux gestes qui sauvent et ça vous plaît. Vous trouvez très intelligent de les connaître et vous avez entièrement raison. Immédiatement après, vous voulez qu'un plus grand nombre puisse en profiter au travers de votre réseau et 12 personnes en ont profité, et c'est loin d'être terminé ! Jean-Luc FERRET, vous avez participé à ces 2 journées de formation. Vous en avez pensé quoi ?

M. FERRET : j'ai pensé que c'était essentiel. Malgré notre âge avancé pour certains, on prend conscience des choses trop tard. Notamment, lorsqu'il faut sortir quelqu'un d'une zone à risque ou en danger, souvent le sauveteur ne va pas penser à se protéger lui-même et malheureusement ça peut tourner à deux accidents au lieu d'un seul. Les méthodes pour retirer quelqu'un de la zone à

risque, c'est la première des choses. Ensuite, il y a une chose qui m'a beaucoup apporté, c'est de garder son sang froid. Souvent, on est dépassé par nos réactions, notre réactivité, et c'est important de savoir garder son sang froid. J'insisterai sur la qualité des personnes qui nous ont dispensé cette formation, des gens très pédagogues, dynamiques et conviviaux. C'est essentiel parce que le message est très bien passé. Je pense notamment à l'infirmière qui nous a fait cette formation ; c'était une très bonne formation. On prévoira d'autres formations et notre devoir est de sensibiliser un maximum de personnes. 12 personnes, c'est le maximum car il y a beaucoup d'exercices à mettre en place et de pratique. Il faut réitérer cela, notamment par rapport à la désertification des médecins sur le territoire.

M. GUILLET : bravo pour cette initiative ! Pierre MONTANIER, en tant que Président du Comité Départemental du Puy-de-Dôme, quelle est la clef du succès de cette initiative ?

M. MONTANIER : le succès de cette initiative c'est que la MSA Auvergne accompagne ses élus par de nombreuses compétences professionnelles, par la mise en place d'actions sur le terrain. C'est essentiel pour la bonne réalisation des actions. D'autre part, les élus sur le terrain ont aussi comme mission de faire partager au plus grand nombre. Il faut activer son réseau pour qu'il y ait des participants et aussi des formations adaptées. Cette action c'est encore une fois la preuve que le travail de concert « élus et salariés MSA » est efficace et qu'il porte ses fruits au service de nos adhérents.

M. GUILLET : on va terminer ce tour d'Auvergne par l'**Allier**, non pas les pieds dans la terre mais **les pieds sur terre**. Il s'agit du débat théâtral que, probablement, beaucoup d'entre vous connaissent car l'action a été déclinée sur l'ensemble du territoire auvergnat. Président PANEL, vous avez activement contribué au choix des thématiques abordées dans ce débat théâtral avec d'autres élus. Pouvez-vous nous en dire deux mots ?

M. PANEL : toujours dans le contexte de la prévention avec les comités de protection sociale salariés et non salariés - je rappelle cette richesse de la composante MSA où c'est l'ensemble de la population agricole qui constitue cette institution regroupant salariés, non salariés, employeurs, actifs, retraités, jeunes - on a essayé de trouver une forme novatrice pour l'Auvergne de communiquer, de faire participer les gens, de s'exprimer. Dans les actions présentées, vous avez pu remarquer que chaque fois on cherche l'humain, à dialoguer, à partager, à donner des coups de main, à trouver des solutions collectives. Sur l'ensemble des catégories sociétales ou professionnelles, des sujets sont difficiles à aborder, notamment la communication interne dans une entreprise, le partage des tâches, prendre du temps libre, la relation entre aînés et jeunes. On a choisi de mettre en place le débat théâtral et on a fait une première pièce un peu expérimentale. Il nous a été proposée une formule toute faite avec un thème défini et cela nous a séduits. Beaucoup de personnes ont assisté à la pièce. Puis on nous a proposé de faire une pièce adaptée à nos thèmes choisis. Nous avons alors mis en place un groupe, avec des élus mais aussi avec des adhérents, des gens des centres de gestion, de la banque, qui vendent du matériel agricole, ou qui sont dans l'enseignement. Ils ont participé au groupe et ont permis de déterminer les axes sur lesquels la pièce allait être montée. On a ensuite retenu un certain nombre de thématiques exposées à travers le débat théâtral. Pour résumer, on a mis des « mots » sur des « maux ». Le principe en fait, c'est que des acteurs jouent des scénettes. Le public est ensuite invité à participer aux scénettes, à monter sur la scène et à apporter des solutions ce qui montre aussi l'engagement des personnes qui veulent aller au service des autres, aider, apporter des solutions. Je pense que, dans la salle, une majorité de personnes a pu participer à cet événement qui fait ressortir les valeurs du mutualisme, notamment la solidarité.

M. GUILLET : je laisse la parole à Philippe MORET, Président du Comité Départemental de l'**Allier**.



M. MORET : pour que ça marche, il a fallu qu'on fasse fonctionner le réseau des élus afin qu'il y ait un maximum de monde. A Neuvy, ça a été une réussite, on a eu 200 personnes. De bons échanges ont eu lieu avec la salle. Les sujets étaient abordés de manière ludique et humoristique. Le message a été percutant, c'est l'essentiel. Au niveau de l'Auvergne, 1 200 personnes ont déjà assisté à cette représentation, la dernière en date a eu lieu le 15 mars à Massiac dans le Cantal et une autre pièce va être jouée le 8 novembre à EBREUIL, pour le sud Allier et nord Puy-de-Dôme.

M. GUILLET : Mme BOUDOIN et M. DUFAYET, vous avez peut-être vu la pièce ?

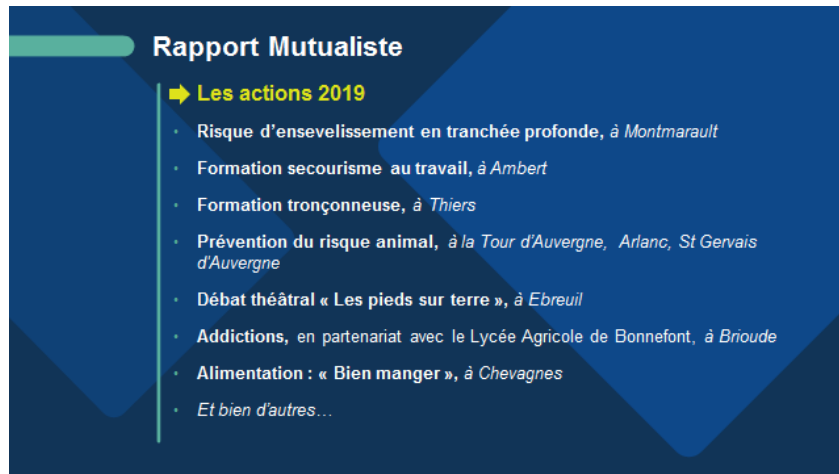
Mme BOUDOIN : j'en ai vu une sur Issoire. Je trouve que, par l'humour et la dérision, on peut faire passer plus de messages que par un mail, un courrier ou une adjonction parce qu'on s'en souvient, on peut la partager, se dire « ça s'est vrai on va le faire » et puis surtout ça permet de rassembler les gens et de libérer la parole.

M. DUFAYET : je vais dire la même chose. On sort aussi du contexte de l'exploitation ou des réunions habituelles et les messages passent beaucoup mieux et marquent l'esprit. Souvent, quand on revient de ces soirées, on réfléchit beaucoup plus que lorsqu'on rentre d'une réunion. Cela éveille l'esprit et oblige à réfléchir parce que le contexte est différent.

M. GUILLET : M. PANEL, une petite conclusion parce que ces actions, cette tournée d'initiatives portée par des femmes et des hommes de la MSA Auvergne, c'est assez réjouissant. J'imagine que ça doit vous-même vous réjouir ?

M. PANEL : je remercie l'ensemble des élus qui ont témoigné ou agi sur leurs territoires afin de promouvoir l'accompagnement de la MSA sur la thématique de la prévention. En tant que Président, je suis fier du dynamisme de ces initiatives locales.

Aujourd'hui, si l'on se tourne vers l'avenir, de nombreuses autres actions sont au programme en 2019 : des formations de contention, de tronçonneuse et bien d'autres, sans oublier une nouvelle édition de la pièce de théâtre à Ebreuil comme l'a indiqué Philippe MORET.



M. PASSARIEU : la MSA Auvergne est dotée d'un large panel de formations en matière de prévention. Cette présentation est un échantillon de ce que propose le service Santé Sécurité au Travail qui répond à des objectifs bien définis au niveau National. Elles viennent en complément des actions abordées dans le Rapport d'Activité.

Sachez que le service SST de la MSA Auvergne sera présent et à votre écoute au cours de nombreuses manifestations cette année : le Salon de l'herbe dans l'Allier début juin, lors du congrès national des CUMA en juin également dans toute l'Auvergne. Ils seront aussi présents à la grande Finale Nationale de Labour, appelée Terres de JIM à Bains en Haute-Loire début septembre, et comme chaque année, vous les retrouverez à la Foire Forestière du Haut-Lignon à Tence et au Sommet de l'élevage à Cournon d'Auvergne.



M. GUILLET : avant de passer à un temps d'échanges avec la salle, on va continuer rapidement sur la thématique de la prévention. Michèle BOUDOIN, Bruno DUFAYET, vous avez vu différentes actions qui vous ont été présentées. Selon vous, sont-elles pertinentes ces actions de prévention pour vos filières respectives, bovine et ovine ? Elles répondent à vos problématiques dans leur ensemble ou pas ?

M. DUFAYET : oui elles y répondent et il y a un enjeu aussi bien en ovins qu'en bovins qui est le renouvellement des générations. On sait que le renouvellement des générations se fera également par l'arrivée de nouveaux acteurs qu'on appelle des « hors cadre » et avoir un encadrement comme on a pu le voir, c'est un atout pour motiver de nouveaux arrivants dans nos métiers. Lorsqu'on devient éleveur, c'est rassurant de voir qu'on a aussi un accompagnement par la MSA, un accompagnement sur de la formation, sur la prévention, un service souvent gratuit ; l'éleveur ne se retrouve pas complètement seul. C'est un élément qu'on ne met peut-être pas

assez en avant dans nos fédérations sur l'enjeu du renouvellement des générations qui est pourtant un enjeu fort pour nous. Ce travail de prévention, on s'est engagés dans nos filières de production de viande dans un pacte sociétal et il fait partie des éléments qu'on doit amener dans ce pacte sociétal. Montrer qu'il n'y a pas juste une ambition de sauver la planète, en terme environnemental, de bien-être animal. Il y a aussi la volonté de maintenir des acteurs, les accompagner, limiter au maximum les risques et ça fait partie des engagements qu'on a pris au travers de ce pacte pour un engagement sociétal. Tout l'aspect prévention, tout l'aspect accompagnement social, en font partie. Il y a un vrai lien entre le travail mené par la MSA et les ambitions qu'on porte dans nos fédérations.

Mme BOUDOIN : Chez nous, c'est visiblement la même chose. Il y a plus de 50 % du renouvellement des générations qui va être opérable dans les 10 ans à venir. La moitié des éleveurs français va être à la retraite dans les 10 prochaines années. Il y a un enjeu énorme sur l'installation, la transmission. On parle de projet d'installation mais il faut aussi imaginer un projet de transmission, quelle nouvelle page on construit. Les jeunes générations qui arrivent n'ont pas les mêmes besoins. Moi, je suis hors cadre successoral, hors cadre familial, mais c'était il y a 30 ans. Aujourd'hui, ces jeunes générations issues souvent de milieu urbain, ayant une formation, on pourrait aussi imaginer, s'il y a une petite amélioration qu'il faudrait faire dans la formation agricole, c'est les ressources humaines car c'est très important de pouvoir se parler, s'organiser, gérer le travail, les priorités, de savoir externaliser. On a fait un livre blanc avec la fédération nationale des producteurs de lait et la fédération nationale des producteurs de chèvres. 24 propositions ont été faites et on va aller les « vendre » aux pouvoirs publics, pour que le législateur nous aide à améliorer ces conditions d'installation. Il nous faudra vraiment intégrer l'aspect travail, viabilité et sécurité au travail. On a la chance d'avoir 2 choses en agriculture : l'enseignement qui dépend du Ministère de l'Agriculture et notre Sécurité Sociale. En fait, nous sommes la seule catégorie socio professionnelle à avoir cette spécificité. Je pense qu'il faut la conserver, la développer et surtout le faire savoir parce que, souvent, il y a une méconnaissance de notre système, de nos OPA quand on vient de l'extérieur. C'est quelque chose qu'il faut apprendre. En ce qui concerne la filière ovine, évidemment, le travail, l'astreinte au travail, le quotidien, font partie des choses primordiales parce que c'est aussi l'économie qui est derrière. Réfléchir et être accompagné dès la création de l'entreprise, ou la reprise de l'exploitation, est une nécessité pour pouvoir développer cette filière, la maintenir, et la faire progresser.

M. DUFAYET : je voulais juste rajouter qu'un des rôles de prévention, de tout le travail d'accompagnement de la MSA, dans un contexte économique comme on le vit aujourd'hui, devient aussi très important. On a malheureusement des gens qui peinent économiquement dans nos filières et, généralement, c'est tout l'aspect social qui trinque en premier. Il y a aussi cette mission importante que remplit la MSA pour éviter de tomber au fond du trou et accompagner au mieux les gens, soit pour sortir du métier, ou au moins pour rebondir et avoir un état d'esprit plus libéré pour se projeter dans son métier. Ce n'est pas quelque chose de quantifiable mais par contre c'est quelque chose d'indispensable pour aider des éleveurs dans le contexte économique actuel.

M. PANEL : merci de vos témoignages, c'est important et on reprend aussi cette notion de besoin de partenariat, de partage de compétences, d'associer nos forces. Pour poursuivre, est-ce que vous voulez nous faire part un peu de vos visions dans vos fédérations ?

M. DUFAYET : on est dans un contexte économique difficile, avec un enjeu devant nous, le renouvellement des générations qui est très fort parce que les 50 % on les retrouve pratiquement dans toutes les productions de ruminants. Il faut arriver à amener un attrait à ce métier, à faire comprendre à la société tous les services que rend l'élevage qui est une vraie mission qu'on a dans nos fédérations. On ne fait pas que produire du lait ou de la viande, on produit aussi d'autres services sur les territoires. On l'a vu tout à l'heure, quand un groupe d'éleveurs à Ambert s'empare de tout ce qui est risques et gestion de l'accident qui peut arriver, c'est aussi un service qu'on rend au reste de la société parce que les 2 personnes qui sont intervenues ne vont pas intervenir seulement s'il s'agit d'un agriculteur, elles peuvent également intervenir s'il s'agit d'un autre acteur social du secteur. C'est aussi toutes ces missions que rendent les éleveurs qu'on doit expliquer à

la société. Derrière cet enjeu, quand on parle de l'enjeu au niveau de la FNB mais c'est pareil au niveau de la FNO, il y a des services que l'on rend, il n'y a pas seulement l'aspect revenu du producteur, c'est aussi au service de l'ensemble du territoire et c'est un message qu'on essaie de transmettre. La nécessité de gagner notre vie quand on est éleveur va bien au-delà de la ferme et de l'enjeu personnel de l'agriculteur. C'est un vrai défi qu'on doit mener au niveau de notre fédération pour essayer de faire entendre ce besoin de réactions à la fois peut-être des pouvoirs publics mais aussi des acteurs de la filière à mieux rémunérer l'acteur de base de cette filière qui est l'éleveur.

Mme BOUDOIN : pour la filière ovine, c'est sensiblement la même chose puisqu'on travaille en étroite collaboration. 60 % des éleveurs de moutons ont des bovins ce qui simplifie aussi les échanges. Ce qui est également important, c'est le travail social, c'est-à-dire le lien et la parole. Les éleveurs de brebis sont comme leurs brebis, c'est de l'addiction. On joue collectif souvent et le collectif est inné. Les ovins, ovalise, c'est un peu comme au rugby, il y a un pack, on essaie d'avancer. Je vous signale que les plus grands pays du rugby sont les plus grands pays de moutons : Nouvelle Zélande, Australie ; il y a quand même un lien. L'été, lorsqu'il fait chaud, les brebis sont en pack, en mêlée, elles se protègent. Elles se protègent des vilaines mouches qui vont pondre dans leurs naseaux, collectivement elles se défendent. On reste sur cet esprit à la FNO. Les enjeux filières aujourd'hui sont énormes. Nous ne produisons que 43 % de la consommation française et nous sommes des éleveurs sur 85 % des territoires les plus reculés, dits « zones défavorisées ». Partout où il y a des brebis, c'est le dernier rempart avant la friche. Là aussi on a un bien public derrière, on évite les canadais, on entretient des paysages, on fait de l'économie montagnarde, les stations de ski c'est parce qu'il y a des brebis l'été dans les pacages sinon c'est les pistes noires l'hiver. Tout ça n'est pas encore dans la tête du citoyen, chaque fois qu'on peut faire le relais on essaie de le faire et puis on essaie aussi de donner cette attractivité de dire que c'est un beau métier, de biens publics et de nourriture. Aujourd'hui, en Europe, on mange à sa faim, on a qu'à aller au supermarché ou au boucher pour trouver de la viande ou du lait. Je voudrais remercier la MSA car on a un sujet de préoccupation majeure, mais qui touche maintenant tout le monde, le Loup. Grâce à vos services, mais également ceux des MSA Ardèche Drôme Loire et Alpes du Nord, on a pu faire passer des messages à l'opinion public parce que nous éleveurs sommes dans un état psychologique de fragilité énorme. Je me réjouis que les pouvoirs publics aient accepté que la MSA soit au Comité National Loup, justement, en prévention, parce que quand on réunit des éleveurs il faut libérer la parole. On a fait des formations avec des psychologues, ce n'est pas évident. Tout ce que vous faites pour l'élevage, et notamment les films pédagogiques sur You Tube, donnent un autre regard sur la pression et l'anéantissement de famille. Cette parole là, on peut faire par la dérision mais à un moment donné il faut voir la réalité des faits et faire en sorte qu'on explique à la société civile que notre métier ne doit pas être saccagé, que nos familles ne doivent pas être explosées, et que derrière il y aussi des femmes, des hommes, des familles qui vivent. Le relais que vous avez pu faire, l'investissement que vous faites aux côtés des fédérations départementales ovines est primordial. Tous ces messages qui peuvent être passés sont donc très importants, pour garder un peu de confiance et surtout donner des perspectives au secteur.

M. DUFAYET : On est en plein EGA (Etats Généraux de l'Alimentation), la loi a été promulguée. Pour notre filière, il y a un enjeu fort. On est malheureusement dans une phase où on perd des éleveurs, on perd des vaches. La France est le premier pays détenteur de vaches de race à viande et malgré le fait qu'on soit les leaders en Europe, aujourd'hui on perd des vaches. 10 % du cheptel aura disparu en 3 ans, on n'a jamais connu ça dans notre production. Il y a une vive inquiétude. Notre plan social c'est 1 200 éleveurs par an. On parle souvent des plans sociaux des entreprises, nous malheureusement il a lieu tous les ans. Il y a un enjeu fort à retrouver du revenu et ça passe par le prix. On avait beaucoup d'espoir avec la loi EGA. On est de plus en plus inquiet car les effets n'arrivent pas très vite et là aussi il y a un vrai enjeu à aller chercher du prix pour mieux rémunérer les producteurs. On a des plans de filières, on espère que la responsabilité de chaque famille de nos filières va monter en puissance pour réussir cet enjeu EGA. Il y a également un enjeu maintien de production avec une déclinaison sur les territoires avec les aspects sociaux. Aujourd'hui notre principal cheval de bataille est comment réussir toute l'ambition portée au travers des EGA dans notre filière.



M. PASSARIEU précise que les délégués ont à leur disposition un document répondant à quelques questions qu'ils ont pu déjà posées. La parole est ensuite donnée à la salle pour les autres questions orales.

Intervention de Jean-Luc FERRET – Collège 3 – Canton d'Arlanc (63)

Je voudrais sensibiliser la représentante de l'Etat parce qu'à mon avis c'est important. Je rebondirai sur les propos de M. DUFAYET. Dans tous nos départements, nous avons une érosion du nombre de bovins et je suis bien placé pour en parler ; au niveau du GDS on comptabilise ça chaque année et franchement on a de réelles questions à se poser. Les effets d'annonces gouvernementales ou ministérielles, peu importe, je crois que ça suffit. A un moment donné, il faudra prendre conscience de l'enjeu du métier d'agriculteur, d'aménagement du territoire, tout cela a été dit mais j'insiste là-dessus. C'est très important pour l'avenir car demain s'il n'y a plus d'agriculteurs, il n'y aura plus de territoires, on en est tous convaincus.

Ensuite, je voudrais revenir sur les retraites, le serpent de mer, la revalorisation des retraites. J'ai la larme à l'œil quand je rencontre des agriculteurs retraités qui me disent « on ne peut pas, on n'a pas les moyens »...oui ils ne peuvent pas vivre avec 600 ou 700 euros par mois. Quand je vous parlerai de l'aspect difficultés au travail, il faudra peut-être là aussi réagir et il faudra des actes parce que c'est bien beau « lorsqu'on est en campagne » de faire des annonces et pas d'actions. N'oublions pas que le monde agricole est là pour nourrir des gens. Il a souffert, il souffre encore et il souffrira encore demain malheureusement...je voulais juste vous alerter sur tout cela et je remercie la MSA pour tout ce qu'elle peut faire et l'encadrement qu'elle peut apporter à ces gens en difficulté.

Intervention de François MARION, Collège 2 - Canton de La Tour d'Auvergne (63)

Une réflexion par rapport à la représentativité des secteurs ruraux et je dirai des secteurs ruraux les plus reculés, secteurs que je connais bien, où tout doucement on se voit abandonner. Prenons l'exemple des régions : fusion des régions, on a quasiment plus de conseillers régionaux et c'est vrai dans la plupart des départements. On parle de l'évolution du nombre de députés. Je prends l'exemple du Puy-de-Dôme, on aurait 3 députés prochainement. On ne pourra pas les voir, déjà qu'il y a en a certains qu'on ne voit pas du tout. Prenons l'exemple des nouveaux cantons et je

connais bien mon canton. Mon nouveau canton c'est le canton du Sancy qui est un des plus grands du Puy-de-Dôme avec 100 000 hectares, sur lequel il y a 4,5 anciens cantons ; au niveau du département, nous allons passer à seulement 2 conseillers départementaux, 1 qui va d'Issoire au secteur du Sancy Forez Cantal, qui ne peuvent donc plus être sur le terrain surtout quand on est dans le secteur de la Montagne et qu'on est plus éloigné. Ce n'est pas une critique par rapport à la MSA mais c'est un constat. On va avoir la même chose qui va se produire au niveau des élections cantonales, et ça veut dire qu'aujourd'hui, alors qu'on était 4 cantons et une partie du canton de Rochefort, on va se retrouver sur un seul canton. Tout ça pour dire que tout doucement la représentativité des secteurs ruraux n'existera plus et plus particulièrement des secteurs ruraux les plus éloignés. Je suis en fin de carrière et j'ai beaucoup travaillé pour le monde rural mais sincèrement je suis attristé quand je vois ce qui va se produire au niveau de cette représentativité. C'est un constat et absolument pas une critique vis-à-vis de la MSA mais vous voyez qui je veux critiquer.

M. PANEL

Merci François de ton intervention et aussi d'être présent en tant que délégué mais aussi en tant que Président du Parc des Volcans. Effectivement, notre question d'appartenance aux territoires et notre proximité c'est une priorité à venir et malgré tout la réforme des cantons va nous impacter. Pour délimiter le canton, on n'a pas parlé en surfaces, on a parlé en nombre de population, tu l'as clairement dit.

Intervention d'une déléguée

Tout à l'heure, vous parliez de la prévention. Il y a quelques années de ça, on pouvait faire des visites médicales pour les agriculteurs, aujourd'hui cela n'existe plus, pourquoi ? Surtout avec la pénurie de médecins d'une façon générale dans les campagnes.

M. PASSARIEU

Il y a eu une réforme de la médecine du travail qui a conduit à espacer les visites. Ce qui était avant à un intervalle régulier est maintenant à un espace beaucoup plus long du fait de la pénurie de médecins du travail. Par contre, aujourd'hui, dans le cadre de notre réforme, on a complété avec des infirmières Santé au Travail. Elles ne peuvent pas assurer pour le compte les mêmes missions, les mêmes visites, mais pour autant il y a quand même des rencontres qui peuvent être faites par les infirmières Santé au Travail. Nous en avons 4 aujourd'hui, 1 par département, et on va peut-être s'en doter d'une cinquième.

Docteur RUOLS

J'ai cru comprendre que la question était les visites médicales pour les exploitants agricoles. Elles n'ont jamais été vraiment organisées comme pour les salariés agricoles mais nous recevons, à leur demande, les exploitants pour des conseils, notamment pour le maintien à l'emploi quand ils sont confrontés à des situations de handicap. C'est une partie importante de notre activité, chaque semaine au moins un de mes confrères reçoit quelqu'un. On ne reçoit pas forcément les gens, la démarche doit venir d'eux. Il faut qu'ils fassent la demande au service et on les reçoit sans difficulté.

Intervention d'un délégué

Au cours du trajet, j'ai eu un coup de fil d'un Maire d'une petite commune qui vient d'être confronté à un suicide avant hier. Ce Maire, je l'avais emmené voir la pièce de théâtre « Les Pieds sur Terre » dont on vient de parler. L'agriculteur qui s'est suicidé habitait à moins de 10 kilomètres et le Maire, sachant que cette personne était un peu fragile et célibataire, allait le voir assez souvent. J'ai compris qu'il culpabilisait beaucoup. Il souhaitait une aide de la MSA un peu plus soutenue et demandait que les travailleurs sociaux interviennent. Il m'a dit que dans sa commune, il restait 2

ou 3 cas qu'il suivait un peu mais il voudrait être soutenu par des travailleurs sociaux, peut-être des infirmières, un psychologue.

M. PASSARIEU

Nous avons une cellule pluri disciplinaire de détresse psychologique. C'est aussi le rôle en tant que vigie de tous les délégués de détecter une personne qui pourrait avoir besoin d'aide. Nous mettons ensuite à disposition, soit un travailleur social, soit une psychologue. Il faut qu'on ait la détection en amont pour pouvoir intervenir. A partir de là, on est en capacité de prendre un premier contact, bien sûr à l'initiative soit d'un délégué, soit d'un voisin, ou une personne de connaissance, le tout c'est de le savoir, pour qu'on puisse intervenir dans les délais les plus courts. On est assez réactifs car le travail est fait avec un réseau de travailleurs sociaux présents sur tous les secteurs qui couvrent tous les cantons des 4 départements qui ensuite relaient avec des compétences multiples, soit auprès des infirmières au travail, soit des psychologues, soit des médecins. C'est ce réseau là qui permet, on l'espère en tout cas, de sauver des vies. Il existe également AGRI'ECOUTE avec le numéro national. On a capacité à pouvoir recevoir ces appels et à prendre le relais derrière. C'est à votre disposition, n'hésitez pas à prendre contact avec une personne de la caisse, qui peut être Nathalie Fernandez de la Vie Mutualiste, un travailleur social, ou appelez à l'accueil de la caisse, on saura envoyer une personne pour pouvoir agir. Le pire est de ne rien faire !

M. PANEL

C'est un sujet sur lequel la MSA Auvergne travaille depuis de nombreuses années. Je pense que la fonction de sentinelle des élus est primordiale comme vient de le dire M. PASSARIEU. Quand vous connaissez une situation difficile, faites le signalement à la MSA, aujourd'hui on a la capacité à intervenir de façon professionnelle. Il y a un certain nombre de moyens mis à disposition, dont AGRI'ECOUTE ; c'est professionnalisé. Les gens qui appellent peuvent se nommer et rappeler la même personne. Nous avons aussi comptabilisé sur le nombre d'appels les conséquences, pourquoi les gens appelaient. On a un certain nombre d'éléments malheureusement pour parler de ce sujet. On avance pas à pas et nous avons toute notre place sur ce sujet là. On ne doit pas rester insensible à ce qui se produit autour de nous ; je vous en prie faites appel.

Intervention de Mme NERON

Pour avoir été élue pendant un mandat, j'avais assisté à une formation sur les RPS (Risques Psychosociaux). J'en étais sortie bouleversée car c'est difficile de reconnaître la personne et on a un sentiment de culpabilité derrière, même en ayant assisté à la formation. Comme je reviens par une autre porte en tant que représentante et non pas élue, ce qui m'a manqué pendant les périodes où je n'ai pas été élue à la MSA c'est la diffusion, en fait je ne sais pas qui sont mes délégués élus sur le canton. Comme nous sommes en période d'élections, je vais faire une critique à la MSA, bien que je pense qu'elle ne soit pas seule responsable. La liste des délégués et leurs coordonnées devraient être mises à disposition et facilement accessibles par chaque adhérent.

Intervention de Bernard ROCHE Collège 2 – Canton de Cusset (03)

En ce qui concerne le domaine de la retraite, une connaissance ayant des années d'aide familial m'a expliqué son cas. Les 13 années d'aide familial c'est simple, en fait ça n'en fait que 12 car il a fait un an d'école d'agriculture, ce qui fait 48 trimestres. Les 48 trimestres, la MSA lui en a pris 20 et ces 20 trimestres lui rapportent 33.6 euros par mois mais comme il y a eu un petit retrait dernièrement, ça ne lui fait plus que 31 euros et quelques poussières. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu pour ces personnes ou pas du tout ?

Une deuxième chose, la MSA est le deuxième régime de protection de France et à côté de ça on se rend compte évidemment que pour verser des prestations, il faut encaisser des cotisations. Vu

que le monde rural baisse et qu'il y a moins d'agriculteurs, moins de cotisants veut dire un peu moins d'argent. Est-ce qu'à un moment donné, on ne sera pas obligé de faire, comme le font déjà certaines communes, un peu de capitalisation c'est-à-dire un système mixte, répartition capitalisation pour pouvoir subvenir à nos besoins ?

M. PANEL

Je n'aurai pas capacité à répondre à vos questions. Sur les aides familiaux, je laisserai les compétences techniques répondre. Sur le niveau de retraite, c'est une question de fond. Malgré tout, la MSA est une OPA. Il y a aussi le syndicalisme qui œuvre dans les propositions ou les orientations. Le syndicalisme, en dehors de la MSA, a toute matière à être force de proposition pour faire évoluer le législateur et la MSA agit bien sûr en tant qu'ingénierie pour faire les prévisions de modification. Je dirai que c'est à la main du législateur et des députés quand ils votent les législations. Malheureusement, c'est un vaste débat dans lequel il est compliqué de rentrer, où une revalorisation des retraites est toujours souhaitée.

Pour revenir sur la question de Madame NERON, en terme d'avenir c'est en effet notre souhait que le délégué soit vraiment identifié sur le territoire tant vis-à-vis de ses pairs qu'au niveau des collectivités et des acteurs de l'ensemble du territoire.

M. PASSARIEU

Pour la retraite des aides familiaux, on vous communiquera des éléments.

Je voudrais insister sur un point concernant les cotisations. Si vous avez bien vu, aujourd'hui on a, grâce à la solidarité intergénérationnelle et de l'inter régime, la capacité de pouvoir payer les retraites et les prestations santé puisque c'est 1 euro de cotisation qui rentre à la caisse, 2.36 euros qui en sortent. 324 millions qui rentrent, 764 millions qui sont redistribués sur les 4 départements. C'est la solidarité intergénérationnelle, c'est l'ensemble des régimes puisqu'aujourd'hui il y a des régimes qui sont eux bénéficiaires. On souffre d'une croissance démographique, on a plus de retraités que d'actifs, il faut bien payer les retraites, payer les prestations santé, payer les prestations familiales. D'autres régimes ont eux la chance d'avoir plus d'actifs donc plus de cotisations. Je rappelle aussi qu'il y a eu des évolutions fortes, notamment la CSG. Il faudra peut être regarder de ce côté-là puisqu'il y a eu des évolutions du taux de la CSG et la CSG est maintenant une contribution qui sert aussi à alimenter la sécurité sociale au sens large, y compris la MSA.

Intervention de M. MALLET Marcel – Collège 3 – Canton de Saint-Julien-Chapteuil (43))

Ce matin on a beaucoup parlé d'accidents du travail, mais on a oublié un peu les accidents des retraités. On a montré une maquette pour les contentions, il faudrait peut être faire des maquettes pour nos maisons d'habitation. Quand on a 30 ans, on ne pense pas à ça, mais après il faudrait y penser.

M. PASSARIEU

Je vous remercie pour cette observation qui nous permet de parler très rapidement de l'offre de services. On travaille en inter régime avec la CARSAT et la Sécurité Sociale des Indépendants. Nous avons une Association Régionale Santé Education Prévention du Territoire (ARSEPT) qui œuvre sur la prévention des seniors. On a aussi une démarche pour faire évoluer le logement ou en tout cas prendre conscience du logement avec des barres, différents dispositifs pour mieux vivre dans son logement. Nous avons également des démarches avec 2 services d'aide d'accompagnement à domicile, sur le Puy-de-Dôme et l'Allier, où là aussi on a une démarche sur les pratiques et sur comment améliorer l'habitation et le logement des personnes âgées pour pouvoir assurer le maintien à domicile car c'est ce que veut la majorité de nos concitoyens.

C'est vrai que c'est une vraie problématique et il faudra certainement aujourd'hui qu'il y ait des fonds. On parle beaucoup du 5^{ème} risque de la dépendance qui permettrait aujourd'hui de répondre en partie à cette problématique.

Intervention de Mme GUITTARD Isabelle – Collège 1 – Canton de la Tour d'Auvergne (63)

Je voudrais revenir sur la prévention et les jeunes. Ne serait-ce que dans l'enseignement agricole, les jeunes en bac professionnel ont droit à des formations de prévention, tandis que les jeunes qui font un bac technique et dans le monde agricole n'ont pas droit à ces formations. Il faudrait qu'il y ait beaucoup plus de formations pour tous les élèves à tous les niveaux dans les lycées agricoles.

M. PANEL

Au niveau de la MSA, nous sommes présents dans tous les établissements agricoles. Aujourd'hui, il y a une nouvelle convention qui a été signée avec l'enseignement agricole afin qu'il y ait des actions mises en place dans le cadre de la prévention et il existe une aide financière accordée à la MSA dans ce cadre là. Effectivement, cela a été évoqué au comité de protection sociale national des non salariés. Je fais partie de ceux qui ont proposé que la prévention soit aujourd'hui dans le cursus scolaire avec des vrais formateurs, des vrais enseignants, de façon que les jeunes sortent avec une culture de la prévention. Nous sommes dans des périodes assez transitoires. On est souvent obligé de réparer ; on est plus en aval qu'en amont. Aujourd'hui, il y a une volonté que les jeunes soient bien imprégnés de cela.

Intervention de Mme GUITTARD Isabelle

Justement, sur le canton de La Tour d'Auvergne, on envisage de faire une formation de prévention sur la contention des bovins et ce serait bien que ça se fasse pendant les vacances scolaires.

Une autre petite remarque au niveau des représentations théâtrales. Est-ce qu'il serait possible qu'on pense un peu à nous en montagne ? Il y a eu des représentations sur Issoire, Champeix, mais rien par exemple à Besse en Chandesse. Je vois que 2019 est bien plein, donc 2020.

Intervention d'un délégué

Je rejoins l'action qui a été menée dans le cadre de la Santé Sécurité au Travail « Les gestes qui sauvent ». Pour avoir personnellement participé avec un préventeur de la MSA, c'était très bien. Il faut aussi apprendre les gestes qui peuvent faire du mal et je pense qu'ils sont très importants. Le préventeur l'a bien dit, on perd pieds, on ne sait plus trop ce qu'on doit faire, on est un peu déboussolé. C'est donc important de connaître les gestes qu'il ne faut pas faire. Chacun devrait pouvoir consacrer 2 jours de sa vie professionnelle à ce genre de formation.

Intervention d'une déléguée

Au niveau de l'Etat, ils disent vouloir supprimer les assurances qui ne sont pas comme les autres. Ils ne veulent plus qu'un service. Est-ce que la MSA fait partie de ceux là ? Je parle des régimes spéciaux.

M. PANEL

Vous aurez la réponse dans l'intervention de M. BLANC je pense. Nous ne sommes pas d'accord. Notre réseau fait en sorte de se battre pour notre existence pour aujourd'hui et pour demain.

Intervention de Mme Céline BERNARD – Collège 2 – CFE CGC

Le processus des élections MSA 2020 est à présent engagé. Les administrateurs CFE CGC s'inscrivent dans la volonté de bâtir politiquement la MSA de demain, notamment dans leurs réflexions portées au Plan Stratégique MSA 2025. Au préalable, il est nécessaire de faire le bilan de la mandature qui s'achève. Nous vous le devons par respect du mandat que vous nous avez confié. La CFE CGC, fidèle à ses valeurs, a toujours été respectueuse des hommes, des élus MSA quel que soit le collège d'appartenance. Elle a été constructive dans ses propositions, elle s'est montrée cohérente dans ses prises de position, elle s'est attachée à enrichir les échanges et débats et a su dire ses insatisfactions dans le but d'apporter des améliorations de fond ou de fonctionnement. Le travail réalisé en Comité de Protection Sociale des Salariés, Comité d'Action Sanitaire et Sociale, Commission Economique, Commission des Rentes, Commission de Recours Amiable, a été guidé par une approche très humaine des situations. La recherche de solutions justes, l'équité de traitement, ont toujours été la ligne de conduite. Mise à contribution sur les territoires, elle s'est investie et a pleinement joué son rôle au sein des Comités Départementaux MSA, dans les commissions spécifiques, dans diverses structures ou associations comme les centres sociaux, la conférence des financeurs, le centre de la Châtaigneraie à Maurs. Dans une dimension plus large, les administrateurs CFE CGC de la MSA Auvergne, ont tenu place à l'ARCMSA, l'ARSEPT, au Conseil Central pour l'un d'entre eux. Nous tenons aussi à rappeler que notre détermination a eu pour seul objectif de consolider la MSA Auvergne, d'une part dans son rôle d'opérateur de la protection sociale élargie pour services rendus de qualité, deuxièmement dans la reconnaissance de ses compétences et savoir faire pour contribuer à la vie sociale et économique sur le territoire, et enfin dans sa proposition de représentant de proximité et d'interlocuteur de premier rang par son réseau d'élus, ses conseillers et travailleurs sociaux. Pour la mandature à venir, on l'a vu, les cartes vont être rebattues du fait notamment de la réduction du nombre de cantons. Il va de soi que les représentations vont changer. Néanmoins, la CFE CGC réfléchit d'ores et déjà à l'élaboration d'un projet d'engagement qui passera par la présentation de candidats aux élections MSA 2020. L'implication de ses représentants se caractérisera par un travail d'équipe, de relations de confiance, des informations partagées, une communication ciblée, d'une part pour faire que la participation aux élections 2020 soit très significative, tous collèges confondus, et pour ouvrir de belles perspectives de travail. La CFE CGC s'attachera à convaincre, à mobiliser, avec en ligne de mire une implantation politique de terrain adaptée et une organisation opérationnelle, pertinente, efficace, au service du monde agricole et rural. Là est notre engagement responsable. Pour compléter notre intervention, nous tenons à dire notre grande satisfaction dans nos relations avec l'ensemble du personnel MSA Auvergne qui nous a permis d'assurer les différentes missions de notre mandat et pour quelques mois encore dans les meilleures conditions, qu'ils en soient sincèrement remerciés. Merci également à M. Jean Marie PASSARIEU, Directeur Général, pour sa disponibilité, son écoute et sa bienveillance à notre égard, belle réussite aussi au projet d'entreprise du groupe MSA Auvergne et pour ce, le travail fait par le personnel, l'encadrement et le Directeur, méritent vos applaudissements.



Philippe PANEL, Président de la MSA Auvergne, présente le **rapport moral** de l'Assemblée Générale.

Je souhaite en avant-propos remercier François Emmanuel BLANC pour sa présence à notre Assemblée Générale. Il a été présent à nos côtés lors du 26^{ème} sommet de l'élevage à la Grande Halle alors qu'il venait de prendre ses fonctions. Il est venu inaugurer notre plateforme téléphonique à Aurillac assurant une réponse aux allocataires CAF du Puy-de-Dôme et de la Drôme, le 18 octobre dernier. Et dernièrement, comme il effectue un tour de France des caisses de MSA, il est venu, début mars, à la rencontre des Présidents, 1^{er} Vice Présidents et équipes de direction pour faire un tour d'horizon des dossiers avec nos amis de la MSA Ardèche Drôme Loire ce qui me permet de saluer à nouveau Henry JOUVE qui nous fait le plaisir d'être parmi nous.

C'est le 4^{ème} rapport moral que je m'apprête à vous présenter. Nous venons de l'évoquer, le mandat 2015-2020 est largement engagé et les prochaines élections sont planifiées pour janvier prochain. L'heure est venue de retracer les principales actions de 2018 et surtout de dresser un premier bilan du mandat pour la MSA Auvergne.

Je présenterai donc mon rapport moral à travers un Bilan des années 2015 – 2018 et en traçant les Perspectives et enjeux à venir. J'insisterai sur le rôle des élus, la proximité et la nécessaire synergie entre élus et équipes administratives.

Bilan des 4 premières années :

Depuis 2015, la MSA Auvergne s'inscrit dans le prolongement et l'amplification des actions engagées par mes prédécesseurs. Et je veux, ici, les remercier de leur capacité à anticiper les défis et aussi pour leur engagement tout comme je souhaite remercier l'ensemble du Conseil d'Administration et des élus délégués qui œuvrent à la réussite collective de notre MSA.

MIM Rentes AT

Rétrospectivement, l'année 2015 était importante, nous avons la lourde responsabilité de réussir la première mutualisation nationale confiée à une caisse de MSA, avec le transfert de 52 salariés d'Apria sur deux sites (Cantal et Puy-de-Dôme) pour réaliser la gestion des 34 caisses du réseau

MSA, des Rentes Accident du travail des Salariés et Exploitants. A ce jour, on peut affirmer que ce transfert d'activité et la reprise du personnel ont été pleinement réussis. Au delà de l'anecdote, nous venons d'étendre notre périmètre d'activité sur les territoires d'outre-mer Saint Barth et Mayotte.

Nous venons de récupérer, à travers la loi de finances pour la sécurité sociale 2018, les activités de gestion des rentes du Fonds Commun des Accidents de Travail Agricole. Ce fonds était précédemment géré par la Caisse des Dépôts et Consignations. C'est donc une confirmation de la qualité et d'un coût maîtrisé de notre travail qui a permis ce nouveau transfert d'activité. Le maintien de l'emploi sur nos sites est acquis et renforcé.

CIPAV :

Dans cette même logique, nous nous sommes positionnés, depuis fin 2016, pour assurer sur le site du Puy-en-Velay la réponse téléphonique aux adhérents de la CIPAV, Caisse interprofessionnelle de prévoyance et d'assurance vieillesse des professions libérales. Cette activité de plate-forme téléphonique est réalisée par 8 salariés MSA, donnant des réponses sur les prestations, cotisations, modalités d'affiliation et contentieux pour cet organisme. Ce partenariat, piloté par la CCMSA, validé par la Direction de la Sécurité Sociale, donne entière satisfaction de part et d'autres et s'inscrit dans la durée, car la CIPAV nous confie peu à peu un périmètre d'activité élargie, leur permettant d'assurer une présence sur les territoires.

CAF :

Fort de ces réussites, nous avons proposé nos services à d'autres organismes. C'est ainsi que depuis 2017, nous assurons la réponse téléphonique aux allocataires de la CAF du Puy-de-Dôme et depuis 2018 à ceux de la Drôme. Cette expérimentation, initiée au niveau local, a été jugée concluante au niveau national. C'est donc 15 salariés MSA du site d'Aurillac qui assurent une réponse téléphonique de qualité aux allocataires avec un indicateur de taux de réponse supérieur à 90 %. Cette démarche impulsée par les directions des deux caisses, constatant que nous partageons les mêmes valeurs et que nous faisons le même métier, donne une nouvelle fois satisfaction à nos partenaires.

Pour ces trois activités, ce sont 75 salariés MSA détachés au service des assurés ou allocataires d'autres caisses de protection sociale. J'ai pu constater qu'ils avaient à cœur de réaliser un travail de qualité pour satisfaire les assurés, nos partenaires, et pour l'image de notre organisme.

GPCD :

En complément de ces trois nouvelles activités, nous assurons toujours notre mission de Gestion pour compte de tiers, en tant que caisse centralisatrice pour notre partenaire Mutualia pour 6 caisses de MSA de la région Sud Est. Cette mission, située sur le site du Puy-en-Velay, a vu son périmètre d'activité progresser de 40 % sur les 4 dernières années et de ce fait une croissance proportionnelle des effectifs pour assurer le service.

Mutualisations de proximité

Nous avons été parmi les premiers à mettre en œuvre une décision politique, relative aux Mutualisations de proximité. Avec notre partenaire, la MSA Ardèche Drôme Loire, nous avons mutualisé les services cotisations. Alors que les cotisations sur salaire sont appelées par Ardèche Drôme Loire pour les 7 départements, nous gérons les cotisations des non-salariés.

Nous venons de fêter le second anniversaire d'un partage de tâches et de missions et cela a été réalisé de manière transparente pour nos bénéficiaires, sans aide extérieure ; je tiens à le rappeler.

Chaque Conseil d'Administration conserve ses prérogatives et chaque caisse continue de gérer les contacts directs avec ses adhérents.

Cette nouvelle organisation a été conduite lors de la généralisation de la DSN qui a connu une montée en charge délicate. Elle se poursuit avec les évolutions sur le Tesa; reconduit grâce à l'action concertée des élus et de la CCMSA.

Les réformes se succèdent les unes après les autres. Nous constatons une exigence croissante de nos adhérents ou nos clients qui attendent un service de qualité et instantané.

Le prélèvement à la source est, lui aussi, opérationnel depuis janvier 2019. Il est venu se rajouter aux multiples évolutions législatives et réglementaires que nous devons appliquer et mettre en œuvre, tout comme la réforme de la Prime d'Activité, qui a vu son montant significativement révisé à la hausse et ses conditions d'attribution revisitées.

Sur le thème de la proximité

La MSA est bien l'organisme de protection sociale du dernier kilomètre.

Nous continuons d'être toujours aussi présents sur les territoires à travers un réseau de sites, d'agences, permanences et relais de proximité. Le tout, complété par un réseau de 22 Maisons de Services Aux Publics qui constituent un maillage efficace de notre territoire, permettant à plus de 95 % de notre population couverte d'avoir un lieu d'accueil physique à moins de 20 minutes de son domicile.

Nous avons fait le choix de maintenir nos différents modes de contact et nous déclinons une politique d'accueil ambitieuse pour que chacun puisse trouver le mode de contact qui lui correspond le mieux (accueils physique, téléphonique, RDV, mail, Télé-services), tout cela permettant de redistribuer nos ressources en direction des personnes fragiles ou dépendantes.

En matière de politique d'action sociale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de poursuivre la démarche impulsée par le national, à travers l'aide au répit. Cela permet aux exploitants mais aussi à des salariés de la production, de lâcher prise le temps d'un long week-end, le temps pour eux de se poser, de penser à eux, à leurs familles.

C'est tout l'intérêt de ce dispositif. Redonner du temps, soulager les actifs en situation de fragilité. Les aléas de la vie sont nombreux et sont parfois cruels ; votre régime de protection sociale vous accompagne pour prendre du temps avec votre famille, vous soigner et reprendre pied.

De prévention

Je n'épiloguerai pas sur l'ensemble des actions réalisées par les équipes SST, dans le domaine de la prévention des risques professionnels. Elles sont diverses, variées, individuelles ou collectives et vous avez pu en voir quelques exemples lors du rapport mutualiste. Je tiens néanmoins à souligner que nous avons à notre disposition des Médecins du Travail, des infirmières en Santé au Travail ainsi que des préventeurs formés et expérimentés pour accompagner le monde agricole dans ses différents projets, et l'aider à les concrétiser.

Il est primordial de pouvoir disposer d'une protection sociale compétitive et de haute qualité. La demande d'accompagnement, de conseil et de services est en perpétuelle croissance et constitue un premier enjeu de rénovation de notre système.

L'immobilier

Ce mandat a aussi été marqué par trois chantiers immobiliers, décidés et réalisés à ce jour :

- une réhabilitation phonique et thermique des ouvertures/fermetures du site de Moulins,
- la création d'une plateforme téléphonique à Aurillac,
- et enfin la construction de notre nouveau siège social.

Ces opérations immobilières ont permis d'apporter convivialité, modernité et confort pour tous, mais elles ont aussi généré des coûts de fonctionnement réduits en matière de consommation énergétique et de parking, visibles dès le budget 2019.

Ce nouveau siège social héberge nos partenaires (MUTUALIA, Générations Mouvement) et abrite plusieurs associations de notre offre de services : ARSEPT – ASFAUVERGNE - ARPFE - APAMAR et MSA Services.

C'est un acte important du Conseil d'Administration qui légitime le Groupe MSA Auvergne comme acteur de la protection sociale et acteur de l'économie sociale et solidaire sur nos 4 départements.

La Diversification

L'offre de services fait pleinement partie de notre ADN ; nous avons perçu depuis bien longtemps qu'il était un prolongement normal et logique à notre mission de service public.

A destination des adhérents et de tout citoyen rural, péri-urbain ou urbain, elle a vocation à apporter des services, des prestations à coût égal, tout en maintenant une activité économique et des emplois locaux sur tout le territoire.

Nous sommes allés à la rencontre des élus, maires, députés, pour présenter notre offre de services, sa capacité à se renouveler et à s'adapter aux évolutions de la société.

Nous l'avons déjà démontré dans le domaine de l'aide à domicile ou de la téléassistance aux personnes et nous venons de recevoir pour 2019 un nouvel agrément sur le Puy de Dôme, dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.

Ces multiples atouts, il faut que vous Elus, vous en soyez les ambassadeurs, pour les faire mieux connaître et les porter à la connaissance des populations et décideurs locaux. C'est ainsi que la MSA Auvergne continuera d'être reconnue en tant qu'organisme de protection sociale professionnel et acteur de référence sur les territoires ruraux.

Fort de son guichet unique, riche des compétences techniques et humaines sur l'ensemble du champ de la protection sociale, de l'action sociale, et de son offre de services, l'expertise de la MSA sera mieux utilisée et valorisée.

Conclusion

Le groupe MSA Auvergne porte toujours l'ambition d'apporter les meilleurs services et un accompagnement de proximité aux populations agricole et rurale. Son réseau d'élus, son guichet unique, sa présence sur les territoires et son offre de services constituent les principaux piliers de son organisation, résolument moderne et adaptée aux besoins de ces populations.

Notre attachement à la qualité de service à l'adhérent et à la présence sur nos territoires doit rester une priorité. Tout comme les valeurs de solidarité et mutualisme constituent le fondement de notre action.

Votre Conseil d'Administration a pris des orientations fortes dans le domaine politique, immobilier, social pour adapter notre entreprise, la moderniser et la garder compétitive et opérationnelle, je l'en remercie.

Je vous remercie aussi, chers délégués, administrateurs, pour votre adhésion, votre implication, votre temps consacré à la MSA. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son travail et son dévouement et c'est une grande satisfaction de constater que vous aussi, salariés, vous êtes également porteurs de nos valeurs mutualistes.

Deux mots pour conclure : je dirai qu'ensemble nous sommes la MSA et je citerai un proverbe chinois qui dit « toutes les fleurs de l'avenir sont dans les semences d'aujourd'hui ».



Le Président PANEL donne la parole à **François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole.**

Bonjour à toutes et à tous, Madame la Directrice Régionale, Messieurs les Sénateurs, Monsieur le Sénateur JUILHARD tout particulièrement, parce que si je suis là aujourd'hui c'est qu'il y a quelque chose qui reste de nos échanges il y a quelques années lorsque vous étiez Président de la Caisse du Puy-de-Dôme. J'ai eu le plaisir, à chaque fois que j'en ai eu l'occasion, de vous citer dans ma prise de fonctions, et c'est avec une certaine émotion que je me retrouve devant vous aujourd'hui alors que je n'avais pas anticipé. Monsieur le Président, Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Directeurs, Mesdames et Messieurs les Délégués.

Cette Assemblée Générale statutaire est particulière car c'est la dernière avant les prochaines élections. Les élections c'est bien sûr pour vous la question de savoir si vous repartez ou pas, si vous allez pouvoir motiver d'autres candidats à aller devant les suffrages. Je ne peux que vous encourager à cette démarche parce que derrière votre rôle au quotidien dans les territoires qui est celui d'être tout à la fois ambassadeur et vigie de la situation de votre entourage, vous avez un premier rôle qui est celui d'élire le Conseil d'Administration de votre Caisse qui va élire ensuite celui de la Caisse Centrale. Cette tradition mutualiste, cette chaîne de décisions, cette chaîne d'élections fait que nous allons former un pack pour porter l'ambition du groupe MSA avec les autres OPA pour mettre en œuvre nos orientations. Nous sommes membres du Conseil de l'Agriculture Française, et à l'intérieur de ce conseil nous apportons notre contribution à votre avenir, à l'avenir des territoires.

Au moment où va s'ouvrir un nouveau mandat, il est de tradition de revenir sur l'ancien. Je vais être très bref compte tenu du temps qui m'est imparti. Je vais quand même noter que vous avez eu des résultats, le groupe MSA et vous en particulier, les délégués, vous avez eu des résultats. Vous avez connu des avancées sociales, la MSA a connu des avancées sociales. La MSA a également permis de répondre, de manière adaptée, aux crises agricoles, j'y reviendrai tout à l'heure, et ces résultats témoignent que nous disposons d'atouts pour préparer demain. Ces atouts, c'est d'avoir un régime professionnel qui permet de traiter ensemble salariés et exploitants, c'est celui du guichet unique, qui permet un service global à chacun, et c'est celui d'une présence maintenue sur les territoires.

Ces atouts, il faut savoir les valoriser, ceci d'autant plus que le contexte nécessite de rester vigilants et mobilisés dans le cadre du mouvement de réformes en cours qui touche la protection sociale. On a évoqué tout à l'heure la réforme des retraites, on a évoqué la réforme de la Santé, c'est important pour nos territoires, les évolutions sur la protection sociale de la famille, les évolutions qui vont survenir sur le champ de la dépendance. Nous devons être vigilants et rester mobilisés. Ce contexte nécessite en fait très simplement de concrétiser avec détermination les ambitions qui sont en cours d'élaboration par l'ensemble de la MSA. Concrétiser ces ambitions, cela veut dire avoir des résultats rapides sur un certain nombre de sujets, mettre en œuvre la vision qui est la vôtre, parce que derrière, nous avons ces enjeux fondamentaux qui arrivent très vite en 2020. Les élections, c'est important pour l'avenir, c'est important pour toute la représentation que vous allez pouvoir effectuer et toute l'action qui va pouvoir être menée dans les territoires, mais c'est aussi important parce que le taux de participation que nous aurons lors de ces élections nous servira d'outil, sera une arme pour quelque chose qui est fondamental pour les 5 ans qui viennent, la négociation de nos moyens et de notre positionnement dans le paysage de la protection sociale et des OPA pour les années à venir.

Je reviens en quelques mots sur les avancées sociales qui ont eu lieu ces 5 dernières années. Pour les exploitants agricoles en premier lieu, tout d'abord l'augmentation, même si elle est insuffisante, à 75 % du SMIC des retraites pour une carrière complète. C'est insuffisant ; nous allons continuer à porter auprès du Ministre de l'Agriculture notre ambition, que la promesse de 85 % du SMIC pour les retraites pour une carrière complète soit tenue. Nous avons connu dans ces 5 dernières années la baisse de 3 points de la cotisation Famille et ceci depuis le 1^{er} janvier 2015, la suppression au 1^{er} janvier 2016 également de l'assiette minimale de l'AMEXA et la création de la Protection Universelle Maladie. Par ailleurs, depuis 2018, la durée du congé maternité des agricultrices a été alignée sur celle des salariées. Il a été mis en place une allocation de remplacement et les IJ maternité ont été créées pour les exploitantes qui ne peuvent pas se faire remplacer.

N'oublions pas non plus les mesures d'urgence prises en 2015 et 2016 pour soutenir les exploitants frappés par les crises : la baisse de 7 points de leur cotisation assurance maladie qui a été supprimée depuis, a été très utile pendant cette période, la possibilité exceptionnelle de changer d'assiette de cotisations pour les agriculteurs ayant perçu de bas revenus et le report sans pénalités du paiement des cotisations d'année 2015 en 2016, voire 2017 ou 2018 pour les situations les plus critiques.

Pour les salariés, soulignons la mise en place de la Liquidation Unique de la Retraite, la LURA, et depuis le 1^{er} juillet 2017, les salariés qui ont été affiliés à plusieurs régimes de retraite de base bénéficient d'une liquidation unique de leur retraite par leur dernier régime d'affiliation. Cette mesure simplifie le traitement et le versement de la pension de retraite. Pour les employeurs agricoles, nous nous sommes battus et nous avons obtenu le maintien du Tesa web, Tesa simplifié, avec le soutien du syndicalisme agricole et des parlementaires. Nous avons également obtenu pour cette année 2019 jusqu'en 2020 le dispositif d'exonération pour l'emploi saisonnier occasionnel, le TO-DE. Pour l'ensemble des 3 collègues que vous représentez, nous pouvons ajouter également qu'avec la suppression du régime étudiant de sécurité sociale, aujourd'hui les étudiants ont la possibilité de rester affiliés dans le régime d'assurance maladie obligatoire de leurs parents. Vos enfants qui s'inscrivent dans un établissement de l'enseignement supérieur peuvent rester affiliés à la MSA. C'est un acquis qui est important tant des fois les courants sont contraires. La mise en place du tiers payant généralisé également dispensera aux bénéficiaires de faire l'avance des frais médicaux et d'améliorer l'accès aux soins de tous les patients lorsque c'est nécessaire.

Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire en matière d'égalité sociale et nous plaçons toujours pour une revalorisation des pensions d'invalidité des exploitants et nous le ferons de manière très déterminée cette année. Nous avons commencé à aborder le sujet avec les conseillers du Ministre de l'Agriculture la semaine dernière et nous espérons faire intégrer cette évolution dans la prochaine loi de financement de la Sécurité Sociale.

Ce mandat, vous le savez, a été marqué par des crises économiques, climatiques, sanitaires, qui ont éprouvé les trésoreries et les revenus des exploitations et affecté de nombreux exploitants et salariés agricoles. La MSA a de ce fait renforcé son accompagnement. Nous avons prévu pour 2017 à 2020 une enveloppe annuelle de 30 millions d'euros de prise en charge des cotisations co-financées avec l'Etat. Nous accordons régulièrement des échéanciers de paiement, pour les familles d'exploitants, mais aussi des aides exceptionnelles d'action sanitaire et sociale, pour les familles et les salariés qui sont touchés par du chômage partiel. En 2015, au plus fort de la crise, les prises en charge de cotisations ont atteint plus de 80 millions d'euros. Sur l'ensemble du mandant 2015-2020, ce sont 260 millions d'euros de prise en charge de cotisations qui ont été versés et qui ont permis de faire face à ces situations.

La MSA reste en alerte bien sûr et les situations individuelles critiques qui ont été évoquées témoignent de la nécessité de rester présents sur ces champs avec, en particulier, la détection et la prévention des risques psychosociaux. C'est l'objectif de l'amélioration du service Agri'écoute depuis mars 2018. Il convient de continuer nos efforts pour améliorer l'accompagnement des personnes qui perdent pied. Nos travailleurs sociaux sont mobilisés. Même si la conjoncture économique est aujourd'hui un peu plus favorable puisque les revenus agricoles se redressent, restons mobilisés, même si nos moyens se restreignent sous la pression de la conjoncture financière nationale ou internationale.

Au titre du bilan de ce mandat, on peut aussi parler de la crise sociétale que nous traversons aujourd'hui, la crise des gilets jaunes. Elle s'exprime depuis plusieurs semaines et elle est la conséquence d'un profond sentiment de déclassement et d'abandon de populations, pas seulement urbaines, mais aussi rurales. Cette situation n'est pas récente, elle ne nous surprend pas à la MSA. En effet, on a alerté depuis longtemps sur les fractures territoriales. Ce constat, nous avons pu le faire grâce aux remontées que vous, délégués cantonaux, vous nous faites, et à ce titre, votre rôle de sentinelle est capital. Nous avons voulu porter cette parole et porter l'expression de notre modèle qui est une réponse à travers ses 3 caractéristiques. La démocratie, la proximité et le traitement global de la personne qui est une reconnaissance de la personne dans sa globalité, ont porté au plus haut niveau la contribution de notre modèle à la résolution de cette crise sociétale. Ces atouts, nous devons bien sûr les cultiver, nous devons également les adapter pour faire face à l'avenir de la protection sociale, à l'avenir de notre pays finalement.

Nous sommes un régime professionnel, vous le vivez au quotidien. J'ai pu observer dans une fraction du territoire national outre mer ce que signifiait concrètement le fait de ne plus traiter ensemble les salariés et les exploitants agricoles. Très concrètement, il n'y a pas d'élections pour les exploitants, et les salariés ne bénéficient pas des services spécifiques que nous avons montés ici pour leurs propres bénéfices, la médecine du travail n'existe pas sous sa forme spécifique là bas. Ces situations là, cette qualité là, de ce régime professionnel, nous le devons à cette union salariés et exploitants agricoles. Le fait que nous puissions traiter l'ensemble des situations du début de la vie jusqu'à la fin de la vie est également une force considérable. Quel poids on représenterait si nous étions seulement sur les enjeux démographiques, quelle force aurions-nous dans un régime qui serait unifié au sens où nous serions confondus dans la gestion de l'ensemble d'une protection sociale. Regardons l'exemple luxembourgeois, c'est un modèle de fonctionnement de la protection sociale dans lequel le régime agricole est fondu au sein d'un régime commun avec l'ensemble des autres salariés et exploitants. Cette dimension là fait que le poids effectif des préoccupations agricoles est moins important que dans notre propre régime.

La troisième spécificité qui nous appartient vraiment de défendre et de soutenir c'est la présence sur les territoires. La présence sur les territoires c'est qu'en fait nous représentons la protection sociale du dernier kilomètre. Cette protection sociale du dernier kilomètre a un prix. Elle doit être soutenue par l'Etat. Protection sociale du dernier kilomètre, c'est un concept, un mot qui vient finalement un peu des campagnes militaires. On dit l'infanterie c'est elle qui est l'arme du dernier kilomètre. Pour tenir un territoire, il faut des gens, il faut des soldats, il faut être présents, ce n'est pas l'aviation qui tient le territoire, ce n'est pas l'artillerie. Une fois qu'ils ont fait leur travail, il faut effectivement tenir et nous sommes, régime de protection sociale, avec votre présence sur les

territoires, notre présence des accueils, notre disponibilité, à travers des services modernes mais aussi des services classiques avec de vraies personnes qui parlent à de vrais gens, nous sommes cette protection sociale du dernier kilomètre. Nous sommes d'une certaine manière, vous êtes d'une certaine manière, une sorte d'armée de conscription au service de la protection sociale. C'est en ce sens là que nous avons un rôle déterminant à jouer pour l'avenir.

Cette volonté de rester présents dans les territoires se manifeste aujourd'hui par un nouveau projet. Nous avons été acceptés par l'Etat pour intégrer le projet des MSAP, des Maisons de Services au Public. Nous allons parler, non seulement pour le compte du régime agricole, des exploitants et salariés agricoles, mais également pour le compte de l'ensemble des bénéficiaires de la protection sociale agricole. Nous allons professionnaliser un certain nombre de MSAP sur le champ de la protection sociale et nous allons déployer sur le territoire national entre 35 et 50 MSAP professionnalisées pour mieux répondre sur le champ de la protection sociale à l'ensemble de la population.

Ces atouts, qui nous donnent des arguments pour continuer à exercer notre mission dans de bonnes conditions pour l'ensemble des populations que nous représentons, nous obligent également à rester très vigilants dans le contexte que nous traversons. Le contexte des réformes, il est multiple. Nous sommes, en tant que régime de protection sociale unifié, sur l'ensemble du champ des risques, famille, retraite, santé.

Nous sommes également favorables à une réforme à venir, celle de la dépendance, qui pourrait être à l'écart du mouvement qui va se mettre en marche. Nous devons veiller dans ce contexte néanmoins que nos capacités d'actions particulières puissent être préservées. Je veux parler en particulier de notre action sanitaire et sociale. Dans les dispositifs qui ont été présentés par le rapport Libault très récemment, nous devons veiller à ce que nos capacités d'actions spécifiques soient préservées pour que vous puissiez toujours avoir auprès de la MSA la possibilité d'être aidé, en plus des nouvelles mesures qui seront prises demain pour gérer la dépendance. Restons vigilants, restons mobilisés dans le mouvement des réformes qui est aujourd'hui très présent. Ce contexte nous oblige également à concrétiser nos ambitions avec une grande détermination. Concrétiser nos ambitions c'est être présent pour la réalisation effective des orientations stratégiques MSA 2025 qui vont être arrêtées par l'Assemblée Générale de la Caisse Centrale au mois de juin. Nous devons mettre en place un dispositif opérationnel qui permette de tenir tous ces engagements fondamentaux du pack MSA. Nous allons tout faire, avec l'ensemble des équipes de direction des caisses, avec les salariés, avec les conseils locaux et le conseil central, pour mettre en œuvre et veiller à la bonne mise en œuvre de toutes ces ambitions que vous avez arrêtées à travers vos représentants.

Concrétiser nos ambitions avec détermination, cela veut dire aussi réussir cet exercice fondamental encore une fois et je conclurai là-dessus, que sont les élections de l'année prochaine. Notre objectif n'est surtout pas que le taux de participation diminue. Nous devons augmenter le taux de participation des exploitants, augmenter le taux de participation des salariés, ne serait ce que pour une chose. Je prendrai un exemple qui a été évoqué tout à l'heure lié à l'augmentation de la taille des cantons. Après les élections, janvier 2020, s'ouvrira une séquence fondamentale qui sera la négociation de nos moyens pour 5 ans pour l'ensemble du groupe MSA avec l'Etat. Si nous arrivons avec un taux de participation en baisse, nous serons moins forts que si nous arrivons avec un taux de participation en hausse pour demander en particulier que nos moyens soient ajustés pour tenir compte de l'augmentation de la taille des cantons. Augmentation de la taille des cantons dit plus de déplacements, dit plus de moyens nécessaires pour couvrir un territoire plus vaste. Nous avons l'ambition d'animer mieux, d'augmenter les moyens mis à disposition des délégués au titre de la vie mutualiste et ceci fera l'objet de la négociation de la COG. Il est important pour cela de montrer que l'ensemble du groupe MSA, l'ensemble des délégués, l'ensemble des adhérents, adhérent au modèle MSA puisque nous allons demander un financement supplémentaire pour animer cette vie mutualiste.

Je voulais vous remercier pour le travail que vous faites au quotidien, vous êtes des bénévoles. Vous avez en vous-même ces valeurs qui sont celles de la MSA, vous travaillez pour le bien commun. On sait aujourd'hui combien c'est plus difficile qu'avant de voir des gens s'engager pour ce bien commun. Vous avez ce devoir, soit de continuer, soit de transmettre. Le premier devoir d'un délégué c'est d'être témoin mais aussi de passer le témoin, c'est vraiment le mot clé. Dans la période qui s'ouvre, avec les enjeux qui sont devant nous, vous devez passer le témoin si vous ne souhaitez pas vous représenter. Si vous vous représentez, vous pouvez compter sur nous pour faire en sorte que ce mandat soit au moins aussi utile que celui des années précédentes. Bravo à votre caisse pour l'ensemble des réalisations. Tout à l'heure, je disais « si la MSA n'existait pas il faudrait l'inventer ». Quand on voit la diversité des actions qui sont menées dans ce territoire auvergnat, on en a la plus belle preuve. La Cour des Comptes qui fait aujourd'hui une analyse du fonctionnement de l'ensemble de la MSA s'appuiera sans doute sur la MSA Auvergne pour comprendre et prouver combien ce modèle est utile au pays et qu'il convient de le préserver.



Le Président PANEL donne la parole à **Madame Régine MARCHAL, Directrice adjointe de la DRAAF.**

J'ai noté tout au long de cette assemblée un certain nombre de points marquants et je reviendrai juste quelques instants sur eux. Vous avez parlé de représentativité rurale et je voulais souligner, puisque je représente le Préfet aujourd'hui, mais aussi l'Administration dont je suis la Directrice Adjointe, que la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et la Forêt a conservé son siège en Auvergne et garde ainsi sa proximité avec ce territoire auvergnat.

Je voudrais, Monsieur le Président, saluer la qualité de votre Assemblée Générale, et la qualité des témoignages. Ce que je retiens, c'est d'abord un dynamisme. Vous avez cité dans votre rapport d'activités un certain nombre d'indicateurs de gestion et j'ai noté que vous avez une augmentation des actifs, on dit que c'est aussi du fait des salariés, c'est à souligner. Ce dynamisme qui se traduit également par la grande palette de vos services, nous en avons eu une illustration ce matin dans tout ce qui concerne la prévention des risques au travail. C'est d'ailleurs un sujet que nous partageons dans nos propres administrations et puis par l'implication territoriale, tout le relais que vous représentez aujourd'hui.

Le deuxième point, c'est une structure en action qui se traduit par le projet stratégique, il est partagé ici, il est national, mais effectivement il montre bien votre souci de vous adapter aux évolutions sociales et sociétales à venir.

Le troisième point, et vous vous en êtes fait l'écho à plusieurs reprises au cours des débats, à une période où le grand débat s'achève et où il a fait émerger une volonté de proximité des services publics en milieu rural, on ne peut pas faire beaucoup mieux que de répondre à ces préoccupations par tout ce modèle que vous avez mis en exergue.

Par ailleurs, l'action de la MSA s'intègre tout à fait dans les différentes politiques publiques sociales, celles qui sont portées par votre Ministère de tutelle, l'Agriculture, mais aussi les autres ministères. Il y a cette volonté de proximité. Vous avez aussi cité tout à l'heure vos indicateurs qui sont des indicateurs de satisfaction des usagers, la loi ESSOC, qui est une loi de confiance au service du citoyen. Vous vous inscrivez totalement dans ces orientations qui sont celles qui conduisent à mieux répondre aux attentes de vos usagers.

Un autre point qui m'a marquée ce sont vos actions en faveur de l'insertion. Je les découvre un peu sur ce territoire, vous répondez là à d'autres politiques publiques qui sont celles en faveur de l'insertion du travail. J'y adjoindrai aussi ce que vous faites en matière de soutien aux agriculteurs en difficulté. Cela me semble également très important puisque ça répond aussi à une préoccupation importante de l'Etat.

Pour conclure, je dirai que le modèle MSA n'est effectivement pas remis en cause par l'Etat qui le soutient. Ce soutien se traduit au travers aussi des accords dans le cadre de votre Convention d'Objectifs, Etat qui vous écoute et vous entend sans doute dans le cadre des propositions que vous allez faire pour les orientations à venir. Je voulais vous indiquer aussi, pour ramener le sujet à des préoccupations plus locales, combien la présence de la MSA dans les territoires est importante pour l'administration locale de l'agriculture. Les partenariats sont très nombreux, en matière de soutien aux agriculteurs lors des crises et lors des difficultés individuelles, vous travaillez beaucoup avec nos D.D.T. en particulier. J'ai aussi retenu tout à l'heure « faire connaître le modèle MSA davantage », en interne mais surtout en externe, c'est un message, ça peut faire partie de vos orientations pour l'avenir, c'est-à-dire de partager. On peut simplement souhaiter longue vie au modèle MSA.



M. GUILLET propose maintenant à **Sébastien PAQUET**, Responsable du service Santé Sécurité au Travail, et à **Nadège BASTIDE**, Responsable de Présence Verte, de le rejoindre pour parler des stands d'informations qui se trouvent dans le hall du sémaphore.



Sébastien PAQUET : nous avons pu faire beaucoup de choses ensemble cette année et c'est grâce à vous aussi, je tiens à le souligner, et je souhaite que ça dure. On a prévu 4 stands : 3 sur la Santé Sécurité au Travail et 1 stand également en lien avec la prévention, celui de Présence Verte. Le premier stand concerne la réalité virtuelle sur le thème de la contention de bovins comme ce qui a été présenté au Sommet de l'Elevage avec un 4^{ème} scénario que vous pourrez tester. Ensuite, vous avez le risque chimique avec les infirmières Santé au Travail avec un petit jeu et une animation sur le lavage des mains lorsqu'on utilise des produits chimiques. Le dernier stand concerne tout ce qui est prévention de l'addictologie.

Nadège BASTIDE : Présence Verte propose différentes offres pour des publics différents, d'abord pour les particuliers, via la téléassistance, marché sur lequel Présence Verte est leader au niveau national. Nous avons également une offre pour les établissements d'hébergements collectifs permettant de garantir la sécurité des résidents, et pour le thème qui nous intéresse aujourd'hui, nous proposons une gamme de dispositifs d'alarmes pour travailleurs isolés. Notre offre va s'adresser aussi bien à des chefs d'exploitations agricoles souvent seuls dans leur activité au quotidien mais également aux entreprises souhaitant garantir la sécurité de leurs salariés travaillant de façon isolée. Ainsi, en situations de malaise, de danger ou d'agression, des alarmes vont pouvoir être générées, soit de façon manuelle par le travailleur, soit de manière automatique en cas de détection de chute, de perte de verticalité ou d'absence de mouvement. Il faut savoir que nos alarmes sont gérées 24 H/24, 7 J/7, par notre centrale d'écoute nationale. L'opérateur de la centrale d'écoute pourra entrer en contact avec le travailleur ou pourra le géo localiser s'il ne peut pas entrer en contact avec lui. Il préviendra alors les personnes désignées ou alertera les secours en fonction de la situation. Nous vous attendons avec Jean Raymond ROUDIERE pour vous proposer des démonstrations en grandeur nature.



L'animateur, **M. GUILLET**, propose aux récipiendaires de venir sur scène pour la remise des médailles de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles, par le Président **PANEL** avec l'aide des personnalités présentes.

Nos médaillés 2019	
Christian BONNET, Médaille de Bronze	Marie-Françoise MERIAT, Médaille de Bronze
Daniel HIVET, Médaille de Bronze	André CAPSERBOUX, Médaille de Bronze
Raymond BLANCHEFLEUIL, Médaille de Bronze	Isidore MICHAUX, Médaille de Bronze
Guy CHESPIN, Médaille d'Argent	Annette PECHAUD, Médaille de Bronze
Michel ROCHETTE, Médaille de Bronze	Josiane BARDON, Médaille de Bronze
Isabelle HUGON, Médaille de Bronze	Michel SERVANI, Médaille de Bronze
Michel TREVET, Médaille de Bronze	François PRULIERE, Médaille d'Argent
Jean-Paul THIENOT, Médaille de Bronze	Christian TORRENT, Médaille de Bronze

Le **Président Philippe PANEL** félicite l'ensemble des récipiendaires. Il remercie les invités qui ont participé à l'Assemblée Générale, tout le personnel en back office qui œuvre à la bonne marche de cette assemblée, les délégués pour leur présence, le Directeur Général, son équipe de direction et l'ensemble du personnel. Puis, il clôt l'Assemblée Générale de la MSA Auvergne à 13 h 00.

Philippe PANEL
Président

Jean Marie PASSARIEU
Secrétaire